

DC
130
.M43
Z99612
1862a

U d'of OTTAWA



39003007824260



466. B - 489 (4) JAN 4 1974
070

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR J. TECHENER

AVEC LE CONCOURS

DE MM. CHARLES ASSELINEAU; J. ANDRIEU, de la biblioth. du Sénat; L. BARBIER, administrateur à la bibliothèque du Louvre; PH. BEAUNE; HONORÉ BONHOMME; AF. BRIQUET; GUST. BRUNET; J. CARNANDET; E. CASTAIGNE, bibliothécaire à Angoulême; PRILARÈTE CHASLES, conservateur à la bibliothèque Mazariade; J. CHENU, elzéviraphile; V. COUSIN, de l'Académie française; C^o CLÉMENT DE RIS; CUVILLIER-FLEURY; D^r DESBARREAU-BERNARD; A. DISNAUX; B^o A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; MARQUIS DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN; J. ED. GARDET; J. DE GAULLE; GRANGIER DE LA MARINIÈRE; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la bibliothèque de l' Arsenal; TH. LAVALLÉE; LE ROUX DE LINCY; FR. MORAND; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; D^r J. F. PAYEN; B^o J. PICHON, président de la Société des bibliophiles français; M^o DU PRAT; RATEERY, conservateur à la Bibliothèque impériale; ROUARD; S. DE SACY, de l'Académie française; SAINTE-BEUVE, de l'Académie française; A. TEULET; TURQUETY; VALLET DE VIRIVILLE; C^o HORACE DE VIEL-CASTEL; CH. WEISS; FRANCIS WEY; YÉMÉKITZ, de la Société des bibliophiles français; etc., etc.;

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, ET LE CATALOGUE RAISONNÉ DES LIVRES DE L'ÉDITEUR.

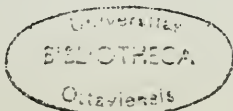
QUINZIÈME SÉRIE

A PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

1862



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

BC
130
.m43
299612
1862a

SUPPLÉMENT
A LA BIBLIOGRAPHIE
DES
MAZARINADES.

Mon cher monsieur Techener,

Depuis qu'a paru le dernier volume de la *Bibliographie des Mazarinades* en 1851, je n'ai pas manqué une occasion de relever les erreurs et les omissions qui m'ont été signalées ou que j'ai pu reconnoître dans mon travail, hélas ! beaucoup plus défectueux que je n'étois disposé à le croire. J'ai recueilli ainsi une ample moisson de notes qui suffiroient à faire la fortune d'une seconde édition.

Mais une seconde édition, c'est un rêve qui, Dieu merci, n'a jamais agité mon sommeil. Si, quelque jour, il s'en publie une, ce n'est pas moi certainement qui l'aurai préparée.

Je voudrais cependant que les personnes qui ont la bonté de garder et de consulter quelquefois la *Bibliographie*, pussent l'avoir aussi complète qu'il m'a été possible de la faire jusqu'à présent. Je leur dois bien cette réparation pour les fautes nombreuses que j'ai commises, sans mauvaise intention toutefois et purement par ignorance.

Vous pouvez m'y aider. Voici comment : accordez à mes notes l'hospitalité du *Bulletin du Bibliophile*.

Le *Bulletin* est dans les mains de tous ceux qui aiment les livres. Il les instruit souvent ; il les intéresse toujours. Il est pour eux un conseil éclairé et un excellent guide. Les

possesseurs de la *Bibliographie* sont sans aucun doute du nombre de ceux qui le lisent le plus volontiers. Par lui donc j'arriverai sûrement jusqu'à eux.

Ne craignez pas que j'abuse de ses pages. Je serai sobre ; j'ai du moins la volonté de l'être. Je ne relèverai ni les mots ni les dates mal lus, déplacés, omis par moi ou par l'imprimeur ; je ne signalerai pas les initiales substituées par mégarde aux noms et aux titres. Ces rectifications m'obligeroient à reproduire de longs passages de la *Bibliographie*, d'ailleurs fort exacts ; et ce n'en est vraiment pas la peine. Je ne compterai pas toutes les éditions des mêmes pièces sorties des mêmes presses. A quoi bon ? quelle nécessité de grossir ce supplément pour dire que tel arrêt du parlement, par exemple, a été publié dix fois par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi ? Je me bornerai aux éditions qui ont paru sous des noms ou dans des lieux différents.

Encore n'en parlerai-je qu'avec modération. Mon principal soin consistera à indiquer les pamphlets que je ne connoissois pas au temps où la *Bibliographie* a été imprimée, à ajouter sur quelques-uns de ceux que j'ai déjà décrits, des éclaircissements nouveaux, à développer des aperçus trop rapides, à appuyer sur des opinions contestées, en un mot à améliorer mon travail en le complétant.

Voilà ce que je vous offre, mon cher monsieur Techener. Je ne crois pas sans utilité cette addition à la *Bibliographie*, quoiqu'elle ne comprenne peut-être pas encore tout ce qui nous reste de *Mazarinades* imprimées. En somme, c'est avec des éditions nouvelles et des réimpressions, une centaine de pièces qui m'étoient inconnues il y a dix ans. Excepté les actes officiels, *Arrêts*, *Déclarations*, *Lettres*, aucun n'a une véritable importance ; et généralement elles n'ajoutent que très-peu de valeur au bagage littéraire de la Fronde ; mais enfin elles appartiennent à la *Bibliographie*. Il est convenable de les lui rendre.

Recevez, etc.

C. MOREAU.

P. S. J'ai la certitude aujourd'hui de n'avoir pas encore réussi à terminer par ce supplément la longue liste des *Mazarinades* ; car voici six pièces dont j'ai pris les titres sur des notes de la Bibliothèque impériale et dont il m'a été impossible de trouver les textes :

1. Avis aux Compagnies souveraines. (*S. l. n. d.*)
2. Épître héroïque à monseigneur Jean-François-Paul de Gondy, coadjuteur de Paris. (*S. l. n. d.*)
3. Lettre d'avis à monseigneur l'archevêque de Paris, trouvée sous les charniers des Innocents. Paris, 1652.
4. Les Regrets de la France sur la mort de monseigneur le duc de Valois.... Paris, *André Chouqueux*, 1652. 7 pages.
5. Remontrance très-humble contre l'établissement demandé d'un parlement ou chambre de parlement à Moulins. (*S. l.*, 1652.)
6. Les Soupirs de la France faits à Son Altesse Royale pour la paix générale. Paris, *J. Guychard*. 1652.

C. M.

1. A Mazarin, sonnet. *S. l. n. d.* (1649); 1 p.

Nous avons donc la paix, grâces aux courtisans !
 Et malgré la Justice enfin, on nous la donne.
 Mazarin a vaincu ; silence aux médisans !
 La Régence a besoin de sa rare personne.

Quoi ! vous en souspirez, malheureux artisans.
 Allez à l'hospital ; la Reyne vous l'ordonne.
 Le parlement l'approuve. Approchez, partisans ;
 La France encore un coup vous soumet sa Couronne.

On vous en doit l'honneur, illustres députez.
 Avec tant d'avantage arrester des traitez,
 C'est un coup qui surprend l'esprit des plus crédules.

Mais l'œuvre est imparfait. Il le faut couronner.

Pour assurer la paix que vous croyez donner,
Faites en plein sénat un César de ce Jules.

Cette pièce, qui ne manque ni de verve ni d'esprit, porte sa date avec elle. Elle est du temps de la paix de Saint-Germain.

2. A nos seigneurs du parlement *S. l.*, 1649. Placard in-fol.

Requête des rentiers de l'hôtel de ville qui se plaignent d'avoir souffert des violences dans l'assemblée des députés des enquêtes et des requêtes tenue chez le Premier President. Elle est datée du 7 décembre 1649.

3. L'Adieu du cardinal Mazarin à monsieur de Paris et ses regrets. *S. l.*, 1649; 8 pages.

Mauvaise, mais rare. Après l'arrêt du 8 janvier.

4. Affiche. *S. l.*, juin 1652.

Elle est en vers :

Il faut renvoyer Mazarin
Cent lieues au delà de Turin.

5. Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris, décrites en vers burlesques.

N° 26 de la *Bibliographie*.

J'ai dit, sur la foi d'un exemplaire qui appartient à M. Panlin Paris, que cette pièce est de M. de Verderonne. Je dois ajouter que Claude de l'Aubespine, baron de Verderonne, après avoir été page de la reine, fut successivement gentilhomme du duc d'Orléans et président de la Chambre des comptes. C'est à lui qu'au témoignage de Tallemant des Réaux, Boisrobert disoit : « Eh ! quoi, vous avez été page ? Comment se fait-il que je ne vous aie pas connu ? »

Parmi les contrefaçons dont Nicolas Bessin se plaint dans l'*Avis au lecteur* de la seconde édition, je puis en citer une de Michel Mettayer.

6. L'Apparition de sainte Geneviève à la Reyne, le jour de l'arrivée en cour de messieurs les députez. *Paris, Antoine le Bon, rue Saint-Jacques*, 1652; 7 pages.

Les députés du parlement furent reçus par le roi à Saint-Denis le 14 juillet.

Sainte Geneviève avoit conseillé à la reine, cela va de soi, de faire la paix et de chasser le Mazarin; mais, de plus, elle lui avoit dit « qu'il falloit apprendre aux Anglois ce que peut le peuple de Dieu estant bien uny, et aller arracher des mains des Turcs et des barbares la Terre sainte. »

On sait que la solennité de la descente de la chässe de sainte Geneviève avoit eu lieu le 14 juin. L'auteur en avoit pris occasion pour écrire son pamphlet : « On ne doit pas douter, dit-il, des effets des demandes qu'on luy fait avec foy et humilité, sans meriter le mesme chastiment que tout Paris aait estre arrivé à un procureur de la cour dans la rue de la Huchette, lequel, pour avoir méprisé les ceremonies de la descente de la chässe, a esté bruslé avec ses enfans et son maistre clerc, sa femme ayant eu la jambe rompue, de sorte que toute sa maison a esté consommée (*sic*) sans aucun remède, la mesme nuit de son blasphème. » Un annotateur anonyme a pris soin d'écrire en marge : *Calomnie*.

7. L'Aristarque d'état. *S. l.*, 1650. Paris, Jean Brunet (*ad calcem*); 10 pages.

Sérieuse mais mauvaise apologie du cardinal Mazarin.

L'auteur prétend que le pape, en donnant à Mazarin la mission de Casal, le qualifia du titre de comte.

« Aussi a-t-il partagé son courage (de César) aussi bien que son nom, avec cette différence toutefois d'avoir partagé avec luy tous les avantages de son courage, et ne lui avoir laissé en apanage que le surnom de César, que tant de lasches empereurs ont depuis deshonoré, et qui ne marchera jamais de pair avec celui de cardinal qu'il a marié à Jules Mazari. »

8. Arrêt de la Chambre des comptes pour la vérification de la déclaration du roy du 22 octobre 1648, donné le vingt-septième novembre mil six cent quarante huit pour le soulagement du peuple. Paris, Michel Mettayer, *imprimeur ordinaire du roy*, 1648; 12 pages.

Rendu pour l'exécution de la déclaration sur les requêtes des parties intéressées qui ressortissoient à la Chambre des comptes.

Il y en a à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève un exemplaire sorti des presses de Denys de Cay, qui est de 48 pages, mais où la 5^e est chiffrée 44, et les autres suivent jusqu'à 54, sans qu'il y ait dans le texte aucune interruption.

9. Arrêt de la Chambre des vacations contre quelques placards depuis peu affichez. Du vingt-deuxième septembre 1655. Paris, *par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi*; 7 pages.

Les placards ne sont autre chose que la *Monition* de Chassebras, grand vicaire du cardinal de Retz, n^o 2487 de la *Bibliographie*. La Chambre des vacations renvoie l'affaire au prévôt de Paris, dont on trouvera la *Sentence* plus loin.

10. Arrêt de la Cour de parlement de Tolose, donné aux Chambres assemblées le dix-huitième may 1652 contre le sieur Foulé, désigné intendant en la province de Languedoc par le cardinal Mazarin. Paris, 1652; 4 pages.

« La Cour, avertie que le sieur Foulé vient exercer dans le ressort de la Cour... après avoir ruiné et désolé en qualité d'intendant de justice la province de Guyenne par ses voleries, concussions et injustices sans exemple, comme il appert par les procédures qui ont été faites par divers commissaires du parlement, et appréhendant que l'arrivée et l'employ d'un officier si diffamé dans tout le royaume ne trouble le repos et la tranquillité de ladite province.... Ordonne que ledit Foulé remettra dans le greffe.... sadite prétendue commission pour estre délibéré ainsi qu'il appartiendra, et jusques à ce, lui a fait et fait inhibition et défense de s'ingérer directement ou indirectement, sous quelque cause et prétexte que ce soit, en l'exercice d'icelle, à peine de 40 000 livres. »

C'est en 1650 que Foulé avoit été intendant de justice dans la province de Guyenne. Il y a contre lui deux arrêts du parlement de Bordeaux sous les numéros 177 et 179 de la *Bibliographie*.

11. Arrêt de la Cour de parlement de Toulouse donné contre ceux qui arment pour M. le duc de Bouillon.

N° 330 de la *Bibliographie*.

« Nous pensons que le premier président de Toulouse, Montrane, homme habile mais dévoué à la cour, avoit, comme l'on avoit dit, donné un arrêt sous la chemise afin de courre sus à ceux qui lèveroient des troupes dans leur ressort pour secourir le duc de Bouillon dans Bordeaux, et un ordre de l'hôtel de cette ville pour envoyer six canons. » (*Memoires de Lenet*, 1^{re} partie, page 353, coll. Michaud.)

12. Arrêt de la Cour de parlement donné en faveur des fermiers, portant diminution de moitié du prix de leurs baux et de la redevance des terres et dîmes à cause de la stérilité des années dernières et maintenant. *Paris*, Ch. Chenault, 1652; 3 pages.

Le blé valoit 22 livres le septier en 1649; 49 livres en 1650 et 24 en 1651. L'avoine valoit 6 livres 18 sols, 6 livres 9 sols et 7 livres 6 sols. On trouvera plus loin deux autres arrêts à peu près semblables.

13. Arrêt de la Cour de parlement, donné par les Chambres assemblées, du 20 juillet 1652, par lequel le cardinal Mazarin est déclaré détenteur de la personne du roy, monsieur le duc d'Orléans, lieutenant général du roy dans tout le royaume, et monsieur le prince de Condé, chef des armées sous l'autorité de Son Altesse Royale. *Paris*, veuve J. Guillemot, 1652; 6 pages.

Lesselin et Chevalier ont également publié ce faux arrêt sous des titres beaucoup plus étendus (n° 320 et 321 de la *Bibliographie des Mazarinades*) et avec des *Mots* qui ne se trouvent pas dans l'édition de la veuve Guillemot.

14. Arrêt de la Cour de parlement portant défenses de lever aucunes taxes sur les bourgeois et les habitants de la ville de Paris. *Pontoise*, Julien Courant, 1652; 4 pages.

Date du 7 août. C'est ici le parlement de Pontoise qui répond aux *Délibérations prises et arrêtées en l'hôtel de ville*, etc., n° 993 de la *Bibliographie*. Il y avoit déjà eu, le 1^{er} août, un arret du conseil d'Etat contre les mêmes *Délibérations*.

15. Arrêt de la Cour de parlement portant qu'il sera fait assemblée en l'hôtel de cette ville pour la sûreté d'icelle et éloignement du cardinal Mazarin; du mercredi vingt quatrième juillet 1652. *Paris*, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy, 1652; 4 pages.

C'est le même que celui qui est porté sous le n° 323 de la *Bibliographie des Mazarinades*.

16. Arrêt de la Cour de parlement portant règlement sur

le fait des promesses, billets et lettres de change et des juridictions qui doivent en avoir la connoissance. Du seizième may mil six cent cinquante. *Paris, Antoine Estienne, 1650; 5 pages.*

17. Arrêt de la Cour des aydes pour la vérification de la déclaration du roy du 22 octobre en ladite Cour des aydes, le troisième jour de décembre mil six cent quarante-huict. *S. l. n. d. (1648); 7 pages.*

Rendu pour l'exécution de la déclaration sur les requêtes des parties intéressées qui ressortissoient à la Cour des aydes.

18. Arrêt de règlement des loyers des maisons donné sur procès, par écrit et appellations interjettées du prévost de Paris entre les propriétaires des maisons et les locataires, du 5 octobre 1652. *Paris, Antoine de la Perrière, 1652; 6 pages.*

Décision entre Louis Roollot et Marie Hotman.

19. Arrêt du Conseil d'Etat du roy, donné le 21 octobre 1648, par lequel, suivant les déclarations de Sa Majesté des 13 et 31 juillet derniers, défenses sont faites aux officiers de l'Eslection de Limoges et autres de décerner aucunes contraintes pour restes d'impositions des années précédentes celles de 1647, et de faire à l'avenir aucunes impositions sans lettres-patentes de Sa Majesté et attache des trésoriers de France; et sont confirmées les provenances des trésoriers de France à Limoges contre les esleus au profit et descharge des contribuables aux tailles. *Paris, Nicolas Bessin, 1648; 7 pages.*

20. Arrêt du Conseil d'Etat du roy portant cassation (*sic*) de l'assemblée tenue en l'hôtel de ville de Paris le vingt-neuvième du mois passé, et défense aux habitants de payer aucunes taxes en conséquence de ce qui s'en est ensuivi. *Ponthoise, Julien Courant, 1652; 4 pages.*

Même pièce que le n° 2939 de la *Bibliographie*. La relation de l'assemblée est portée sous le n° 993 de la *Bibliographie*, et le titre de *Les Deliberations prises et arrêtées en l'hôtel de ville, etc.*

21. Arrêt du Conseil d'État portant cassation de la prétendue élection faite du sieur Broussel, à la charge de

prévôt des marchands de la ville de Paris, et des nommés Gervais et Horry (Holry) à celles d'échevins. *Compiègne, Julien Courant, 1652 ; 4 pages.*

Il est compris dans le n° 375 de la *Bibliographie*.

L'assemblée électorale avoit été défendue par l'arrêt suivant :

22. Arrêt du Conseil d'État portant deffense à l'assemblée qui devoit être tenue le 16 du présent mois dans l'hôtel de ville de Paris, de s'assembler et procéder à la nouvelle élection du prévôt des marchands et des échevins, qui sera remise au jour ordonné par Sa Majesté. Le 9 août 1652. *Pontoise, Julien Courant, 1652 ; 4 pages.*

23. Arrêt du Conseil d'État portant deffense de lever aucuns droits d'entrée en la ville de Paris. *Pontoise, Julien Courant, 1652 ; 4 pages.*

Il est compris dans le n° 375 de la *Bibliographie* qui lui assigne la date du 14 août.

24. Arrêt du Parlement de Toloze donné, les chambres assemblées, le premier jour d'août 1650, sur les désordres de la province de Guyenne, causés par le duc d'Épernon, portant que le roi sera très-humblement supplié de donner la paix à la ville de Bordeaux et un autre gouverneur à la province. *Paris, juxte la copie imprimée à Toloze par Jean Boule, 1650 ; 4 pages.*

Même pièce que le n° 349 de la *Bibliographie*. L'édition portée sous ce numéro est sortie des presses de la veuve J. Guillemot.

25. Arrêt notable de la Cour de parlement donné en faveur des fermiers pour la diminution de la moitié du loyer de leurs fermes. Donné au parlement le 4^e jour de mars 1650. *Paris, Thomas Loset, 1650 ; 4 pages.*

Entre Antoine Guibillon, garde du corps du roy et receveur de la terre et seigneurie de Barbery, et sa femme, appellante des sentences rendues par les gens tenant les requêtes du palais à Paris les 13 et 20 juillet 1649, et demandeur en requêtes par lui présentées à la cour les 17 septembre audit an et février 1650 ; la 1^{re} à ce que diminution leur fût faite sur le prix du bail... de la moitié des années 1646 et 1647 à raison de la nielle arrivée és-dites années.... en outre, attendu la sterilité de l'année 1649, il fût deschargé du prix entier de son dit bail.

Et les religieuses, abbesse et couvent de Montmartre, intimées et défendresses....

Sur la demanle en diminution des années 1646 et 1647, mot les parties hors de Cour... à l'égard de ce qui reste à payer de 1649, ordonne que ledit appellant le payera en deniers suivant l'estimation de ce que valoit le blé en 1648 ; et ayant

égard à la requête dudit appellant, lui a fait diminution de la moitié de la redevance en grains de l'année 1649, en payant l'autre moitié en grains.

Il y a de cet arrêt deux autres éditions de deux pages, sans nom de lieu ni d'imprimeur.

26. Arrêt notable de la Cour de parlement par lequel il a été jugé que tous les manants et habitants des paroisses.... sont deschargés de toutes obligations.... avec leurs seigneurs. *Paris, Nicolas Bessin, 1651; 8 pages.*

Je ne connois de cet arrêt que le titre incomplet qui précède, et la date qui est du 4^{or} septembre 1650. Or, on vient de voir par celui du 4 mars qu'il ne faut pas se fier absolument au titre.

27. Arrêts du Conseil d'État du Roy pour la levée des deniers des tailles, taillon et subsistance des années 1647 et 1648. *Paris, Pierre Rocolet, 1648; 8 pages.*

28. L'Arrivée du duc de Lorraine à Paris le 2 juin 1652, avec la marche de ses troupes et celle de l'archiduc. *Paris, Jacob Chevalier, 1652; 7 pages.*

Dom Gabriel de Tolède avoit ordonné au duc de Lorraine de joindre ses troupes à celles des princes, « et ce sans retard et sans plus de condition; autrement et à faute de ce faire, qu'il luy fera arrester sa femme de campagne » la princesse de Cantecroix.

29. Articles arreztez en la salle Saint-Louis par les députez des quatre compagnies souveraines de Paris en l'année 1648. *S. l. n. d.; 19 pages.*

Pièce très-importante et très-rare. C'est par oubli qu'elle n'a pas figuré dans la *Bibliographie*; car je la connoissois bien alors. Les articles, du reste, sont dans le *Journal du Parlement* et dans l'*Histoire du temps* de Johannes Du Portail.

30. Les Asseurées nouvelles des magnificences faites à l'entrée de Sa Majesté dans sa ville de Bordeaux, et la harangue à lui prononcée par les messieurs du parlement de ladite ville. *Paris, 1650; 8 pages.*

31. L'Avancoureur de la fin tragique du cardinal Mazarin. *S. l., 1649.*

Même pièce que la *Mort funeste du cardinal Mazarin*, etc., n° 2497 de la *Bibliographie*. Je n'ai jamais vu que cet exemplaire. Encore est-il incomplet.

32. Avertissement au sieur Cohon, évêque de Dol et de Fraude, par les Cuistres de l'Université de Paris. *Jouxtte la copie imprimée à Douay, 1649; 3 pages.*

Cette pièce est en prose; elle a été écrite à l'occasion de la *Lettre interceptée du sieur Cohon.... contenant son intelligence et cabale secrète avec Mazarin*, n° 2243 la *Bibliographie*; elle est signée: « Vos très-humbles serviteurs, les Cuistres

de l'Université de Paris. » Il ne faut donc pas la confondre avec l'*Avertissement charitable à M. Cohon, évêque de Dol, en Bretagne, et de Fraude en Guyenne*, n° 454 de la *Bibliographie*.

33. Avertissement donné à monsieur le Prince par un bon François, sur la trahison découverte du mareschal de Turenne contre la ville de Paris. *Paris, Gilles de Halline, 1652* ; 16 pages ; avec permission de Son Altesse Royale.

Il n'est pas le moins du monde question du maréchal de Turenne. C'est assurément une pièce de la régence précédente, où on a mêlé tant bien que mal le nom de Mazarin et les mots de troupes mazarines. Elle n'est pas assez intéressante pour que j'en recherche l'origine.

L'auteur y parle de la retraite du prince de Condé de Châteauroux en Champagne, de M. du Maine, de M. de Nevers, etc.

Il répond à un vieux Gantois qu'il accuse de la Ligue et de l'assassinat de Henry III.

Il défend la maison de Bourbon « qui est aujourd'hui celle de France. »

34. Avis des princes aux Parisiens à Mazarin. *S. l., 1650* ; 30 pages. *Signé le Solitaire*.

Reimpression de l'*Avis d'estat à la Reine sur le gouvernement de la Régence*, n° 428 de la *Bibliographie*.

35. Avis important et désintéressé sur l'affaire de M. L. C. *S. l. n. d.* ; 8 pages.

Même pièce que le n° 520 de la *Bibliographie*.

J'ai dit que l'*Avis* pouvoit être du cardinal de Retz. En voici, à l'appui de mon opinion, un très-court passage : « Il continua (après son élévation au cardinalat) à défendre l'autorité du roi dans Paris. Il y résista pendant près de deux années à M. le Prince qui s'en vouloit rendre le maistre absolu ; et la puissance légitime cedant à la violence, il s'opposa, lui seul, au torrent. Les efforts de ses ennemis n'ébranlèrent point son courage. Pendant que l'hostel de ville estoit en feu, il demeura ferme dans sa maison, qu'on menaçoit d'un pareil embrasement. Ni l'emportement ni la violence ne l'empeschèrent point de travailler à la paix. Il y conduisit les esprits ; il y disposa les cœurs et avança extrêmement cet ouvrage par son voyage de Compiègne. » Il n'y a guère que le cardinal de Retz qui ait pu parler de lui de la sorte.

36. Avis sur le gouvernement de l'Etat. *S. l., 1650* ; 8 pages.

Reimpression des *Raisons d'État contre le ministre étranger*, n° 2962 de la *Biographie*.

37. Le Bouquet de paille, dédié à Mademoiselle. *Paris, Jean Brunet, rue Sainte-Anne, 1652* ; 8 pages.

Il y en a une douzaine de vers dans le *Grand dialogue de la paille et du papier* ; ce n'en est pas moins une pièce très-médiocre. Voici le meilleur passage :

La paille, des fleurs la maïtresse,
Parce qu'elle porte le grain
Dont on fait ce qu'on nomme pain,

De laquelle tu (Mademoiselle) veux qu'on prenne,
Afin que par là l'on apprenne
Qu'eu faisant brûler Mazarin
Après la paille on a le grain.

38. Le Burlesque on de ce temps qui sait tout, qui fait tout et qui dit tout.

N° 611 et 612 de la *Bibliographie*.

Il faut en tout neuf parties et non huit, comme je l'ai dit; car après la 4^e partie du *Burlesque on de ce temps renouvelé*, etc. (page 61), je place l'*Extraordinaire arrivée du burlesque on, qui sçait, qui fait et qui dit tous les motifs du voyage de Son Altesse Royale à Paris*; 8 pages.

39. Commission du roi envoyée pour imprimer, publier et afficher sa déclaration d'amnistie, etc.

N° 720 de la *Bibliographie*.

La pièce n'est complète qu'avec la déclaration. Elle doit donc avoir 8 pages.

40. La Complainte des pauvres à la reine régente, mère du roy, contre le cardinal Mazarin. *In puteo veritas. S. l. n. d.*; 8 pages.

Datée de Paris le 22 janvier 1649 et signée *La misère persécutée*. Elle ne manque pas de verve, et certainement elle est d'un homme du métier. Elle contient tous les griefs et toutes les accusations ordinaires contre Mazarin. L'auteur demande ce qui peut exciter la reine à retenir le cardinal : « Ce n'est pas sa naissance; il est fils de Pierre Mazarin, revendeur d'ouïstres à l'escaille. » Voilà qui est nouveau; et ceci aussi : « Ce n'est pas la gloire de ses majeurs; un de ses bizayeux, qui estoit palfernier, fut pendu à l'isle de Malthe, l'an 1572 et le 13 de may, pour avoir esgorgé son maistre appelé le senior Paschali, enfoncé la porte de son cabinet, dérobé son argent et pillé toute sa maison... L'ignominie de sa mort fit glisser l'envie et le desordre entre les maîtres chirurgiens et les fraters : les uns le voulant pour faire leur premier essai d'anatomie; et les autres pour le faire servir d'ornement et de squelette dans leur boutique... » L'auteur parle avec enthousiasme des vertus de la reine. Il lui dit pourtant : « Marie de Médicis est morte misérable dans les terres étrangères de ses plus cruels ennemis. La France lui estoit obligée de ce qu'elle estoit mère de son roy; et voilà tout. Aussi ne se mit-elle pas beaucoup en peine de procurer son retour, ne pouvant oublier le ressentiment des concussions et des injustices qu'elle faisoit souffrir à son peuple. Dieu, par une providence admirable de sa sagesse infinie, a laissé ces exemples à la suite des siècles pour donner à connoître aux puissances souveraines qu'elles se doivent rendre sensibles à la voix des peuples et donner quelque relasche à l'innocence opprimée. »

41. La Conférence des députés de Son Altesse Royale à Saint-Germain en Laye, sur l'ouverture de la paix faite par le roi d'Angleterre; sa harangue à Sa Majesté, avec les propositions des députés et l'impertinente réponse du cardinal Mazarin. *S. l. n. d.*; 8 pages.

Même pièce que le n° 741 de la *Bibliographie*.

42. Les Conférences du cardinal Mazarin avec un de ses plus grands confidens tenues à Saint-Denys en France, etc.

N° 746 de la *Bibliographie*.

C'est une réimpression de la première journée de l'*Apologie pour Monseigneur le cardinal Mazarin tirée d'une conférence entre Son Éminence et Monsieur* *** , etc., n° 427.

43. La Confirmation de l'entière défaite des troupes du cardinal Mazarin apportée par le dernier courrier de M. le Prince à S. A. R., le 10 avril, avec la liste des prisonniers, morts et blessés. *Paris, Jean Brunet, rue Neuve-Sainte-Anne, 1652; 7 pages.*

Il s'agit du combat de Bieneau, 7 avril. L'auteur parle d'un premier, d'un second et d'un troisième courrier. Ce sont peut-être la *Relation véritable*, etc., n° 3287 de la *Bibliographie*; le *Second Courrier de la bataille*, etc., n° 3808, et le *Dernier Courrier envoyé à S. A. R.*, etc., n° 4014.

On trouve dans sa relation une anecdote également rapportée par l'auteur de la *Lettre de Monseigneur le Prince envoyée à Son Altesse Royale sur le sujet de la dernière bataille*, etc., n° 2011. C'est la réponse du prince de Condé au maréchal d'Hocquencourt « qu'il avoit un bon maistre qui le pouvoit récompenser de cette perte. » Seulement il n'est pas question des trois millions.

« Ce n'est pas la moins curieuse de la Fronde.

44. Le Confiteor du chancelier au temps de Pâques.

N° 751 de la *Bibliographie*.

Le chancelier y dit qu'il a fait faire les orgues des Jacobins du grand couvent de la rue Saint-Jacques. Il auroit pu dire davantage. Voici, en effet, ce que je lis dans la *Gazette* du 5 septembre 1639 : « Le 1^{er} de ce mois, le chancelier de France fut la première pierre du bâtiment des infirmiers du grand couvent de la rue Saint-Jacques, comme protecteur de cette maison-là. » Et dans celle du 16 mars 1641 : « Le 9 de ce mois, le chancelier de France mit les deux premières pierres l'une de la contre-table du maître autel du grand couvent des Jacobins près de la porte Saint-Jacques, l'autre de leur dortoir, comme protecteur et bienfaiteur de cette maison. »

45. Le Contrat de mariage du Parlement avec la ville de Paris. *Paris, Arnould Cottinet, 1649; 8 pages.*

Même pièce que le n° 783 de la *Bibliographie*.

46. Contre satire ou Response aux *Cent quatre vers* du sieur Scarron, pour luy montrer qu'ayant inventé les vers burlesques, il se peut dire l'auteur des libelles diffamatoires de cette espèce. *S. l., 1651; 7 pages.*

« Dans un petit avis daté du 25 mai 1651 sur le verso du titre, l'auteur dit qu'il s'est vu insulté dans les *Cent quatre vers*, qu'il a prié Scarron par lettre de lui faire satisfaction, que n'en ayant point reçu, il a été contraint de faire voir la pernicieuse conséquence de sa poésie burlesque, non pas pour s'ériger en poète; car il a bien d'autres occupations.

On venoit de publier deux volumes des poésies de Scarron
Pour les sauver du feu ou des chaizes percées.

Scarron étoit représenté au frontispice « assis dans une chaise au pied du Parnasse, tournant le derrière, baissant la teste, et des muses laides autour de lui qui font des grimaces. »

La pièce n'est qu'un développement du titre :

Fumier de Pégase, excrément d'Astarot,
Qui nous a plus gasté que Béze et que Marot.

Scarron avoit publié son Virgile travesti et

deux burlesques légendes
Où l'on voit plusieurs saints couchez sur ton papier
Qui ne sont pas dans le calendrier;
D'où depuis ces rimeurs qui de ta bave ont beu,
Et voyoient que ton livre estoit si bien vendu,
Sans voir quelle en seroit un jour la conséquence,
De se rire de tout ont pris trop de licence.

Et l'auteur cite l'*Enfer burlesque* et la *Passion en vers burlesques*.

Faites brusler ce livre ou ce tison fatal.

Très-médiocre.

47. Le Courrier du temps apportant ce qui se passe de plus secret en la cour des princes de l'Europe. *S. l.*, 1649; 4 pages.

C'est une des contrefaçons que prévoyoit Guy-Patin dans sa lettre du 24 septembre 1649 à Charles Spou. N° 325 de la *Bibliographie*.

48. Courrier extraordinaire. *S. l. n. d.* (1649); 4 pages.

Nouvelles de Lisieux du 6 mars et de Rouen du 29 mars 1649.

Il s'agit de la prise du château du Chesne par Chambois et du secours d'Évreux par le duc de Longueville.

49. Déclaration de l'archiduc Léopold à Son Altesse Royale apportée par le marquis de La Vannerie. *Paris, André Chouqueux*, 1652; 7 pages; avec permission de Son Altesse Royale.

Donné à Bruxelles le 5 juillet 1652.

Signé Guillaume Léopold, archiduc d'Autriche.

L'archiduc annonce qu'il envoie au secours des princes 12 000 hommes effectifs, savoir : 5000 chevaux et 7000 fantassins, sous le commandement du duc de Wittemberg.

Malgré la permission, l'authenticité de cette pièce est au moins douteuse.

50. Déclaration de la réponse de monsieur le prince de Condé au discours du roy et de la reine régente, le 19 août 1651. *S. l. n. d.*; 8 pages.

Je ne connois cette pièce que pour en avoir vu le titre dans un catalogue publié à Bruxelles en 1852 par M. Heussner.

51. Déclaration de M. le cardinal de Retz faite à Son Altesse Royale, à messieurs les princes et à messieurs du parlement le 28 juin 1652. *Paris, Gilles de Halline, 1652; 7 pages; avec permission de Son Altesse Royale.*

C'est un discours prononcé en parlement; et je le croirois volontiers authentique. Voici en effet une phrase qui doit être du cardinal : « Si l'aversion de messieurs les princes du sang étoit toujours la règle de la fortune des hommes, cette dépendance diminueroit beaucoup de l'autorité du roy et de la liberté des sujets; et l'on pourroit dire que ceux du conseil et les autres qui n'ont de subsistance que par la cour, seroient beaucoup de maîtres. » La conclusion du discours est qu'il faut « déclarer criminels et perturbateurs du repos public ceux qui négocient avec le cardinal Mazarin ou pour son retour, en quelque sorte et manière que ce puisse être, etc. » On sait assez tout ce qu'en ce temps-là le prince de Condé avoit tenté de négociations avec la cour.

52. La Déclaration du duc de Lorraine envoyée à Son Altesse Royale, faite à messieurs du parlement, contre Mazarin. *Paris, Claude le Roy. S. d.; 8 pages; avec permission de Son Altesse Royale.*

Déclamation d'un pamphletaire qui se termine par le conseil singulier d'envoyer le prince de Condé contre les Turcs. L'auteur s'appuie sur ce quatrain qu'il appelle « la prédiction de leur Alcorn » :

Un jeune prince en armes florissant
Verra chez lui des troupes allarmées;
Mais la fureur de ses grandes armées
Ira par force envahir le Croissant.

53. Déclaration du roy par laquelle sont donnez six jours aux habitants de Paris pour rentrer dans leur devoir. *Lyon, Jean-Aymé Candy, juxte la copie imprimée à Saint-Germain en Laye, 1649; 4 pages.*

Même pièce que le n° 912 de la *Bibliographie*.

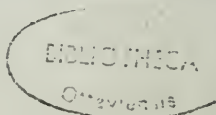
La date de la déclaration ici est en blanc.

54. Déclaration du roy portant attribution de juger souverainement en dernier ressort de toutes causes, tant civiles que criminelles, à tous les présidiaux du ressort du parlement, et lesquelles ont été lues, publiées et registrées le jeudy vingt-huitième janvier, l'audience se tenant à Lyon. *Lyon, Jean-Aymé Candy, imprimeur ordinaire du roy, rue du Puy-Pelu, au Dauphin royal. S. d.; 8 pages in-12.*

Même pièce que le n° 918 de la *Bibliographie*.

La déclaration est ici datée du 21 janvier 1649.

55. Déclaration du roy portant la levée des modifications



apportées à la vérification de l'amnistie, vérifiée en parlement le troisieme jour d'octobre mil six cens cinquante-deux. *Pontoise, Julien Courant, 1652; 7 pages.*

La déclaration a été donnée à Compiègne le 22 septembre.

Voir l'*Édit du roy, etc.*, n° 4484 de la *Bibliographie*.

Le parlement avoit excepté les crimes exécrables de sacrilège, d'incendie et de violement; les auteurs et complices de l'attentat fait à la justice et aux officiers du parlement le 25 juin et ceux qui se trouveront coupables de l'incendie de l'hôtel de ville.

56. Déclaration du roy portant pacification pour la tranquillité publique, avec la déclaration du roy pour le rétablissement du parlement en la ville de Paris, vérifiées au parlement, toutes les chambres assemblées au château du Louvre, publiées, le roy y séant, le 22 octobre 1652. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy, 1652; 8 pages.*

Même pièce que le n° 930 de la *Bibliographie*.

57. Déclaration du roy portant pacification pour la tranquillité publique, vérifiée en parlement, toutes les chambres assemblées au château du Louvre, publiée, le roy y séant, le 22 octobre 1652. *Lyon, Jean-Aymé Candy, 1658; 7 pages.*

58. Déclaration du roy portant règlement sur le fait de la justice, police, finances et soulagement des sujets de Sa Majesté, vérifiée en parlement le 24 octobre 1648. *Lyon, Jean Jullieron, 1648; 16 pages in-12.*

Même pièce que le n° 936 de la *Bibliographie*.

59. Déclaration du roy portant règlement sur le fait de la justice, police et finances pour le bien et soulagement des sujets de Sa Majesté de sa province de Normandie, vérifiée, lue, publiée et enregistrée en la Cour des aydes de Normandie les 15 et 16 décembre 1648. *Rouen, David du Petit-Val et Jean Viret, s. d.; 9 pages irrégulièrement chiffrées.*

Même pièce que le n° 938 de la *Bibliographie*, si ce n'est quelques différences expliquées par les intérêts particuliers de la province normande.

60. Déclaration du roy pour faire cesser les mouvements et rétablir le repos et la tranquillité de son royaume, vérifiée

en parlement le 1^{er} avril 1649. *Lyon, Jean-Aymé Candy*; 15 pages in-12.

Même pièce que le n° 944 de la *Bibliographie*.

61. Déclaration du roy pour faire cesser les mouvements et restablir le repos et la tranquillité en son royaume, vérifiée en parlement, Chambre des comptes et Cour des aydes les 1^{er} et 3 avril 1649, avec les arrêts de vérification desdites cours. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1643; 16 pages.

Voir le n° 944 de la *Bibliographie*.

62. Déclaration du roy pour l'establissement d'une chambre de justice, vérifiée en la Cour des aydes le 23 juillet 1648. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1648; 8 pages.

La déclaration est du 16 juillet.

63. Déclaration du roy pour le rétablissement du parlement en la ville de Paris, vérifiée en parlement, toutes les chambres assemblées au château du Louvre, publiée, le roy y seant, le 22 octobre 1652. *Lyon, Jean-Aymé Candy*, 1652; 7 pages.

Même pièce que le n° 950 de la *Bibliographie*.

64. Défaite des troupes des sieurs de l'Islebonne et du Plessis Belière et Sauvebœuf par le comte de Lauzun en Guienne, avec la liste des morts, blessés et prisonniers, avec le partement du prince de Condé, du duc de Lorraine et duc de Wittemberg de cette ville. *Paris, Simon le Porteur*, 1652; 8 pages.

Martin fit lever le siege du château de Lauzun le 30 septembre.

65. La Deffaite des troupes du comte d'Harcourt dans le Perigord par le colonel Balthazard. *Paris, Salomon de la Fosse*, 1652; 7 pages; avec permission de Son Altesse Royale.

Près de Mucidan.

66. La défaite les troupes du duc d'Épernon par le comte de Bouteville, avec la prise du chasteau de Tallant par les troupes de la ville de Dijon, où ledit duc a perdu plus de

mille hommes outre quantité d'officiers prisonniers. *Paris, Jean Brunet, 1652 ; 8 pages.*

La défaite eut lieu le 13 juillet; et le château se rendit le dimanche 14, à neuf heures du matin.

Le prince de Condé l'avoit par engagement. Les habitants de Dijon lui offroient une satisfaction pour le raser.

67. La Défaite des troupes du sieur de Biron par celles de monsieur le Prince sous la conduite du comte de Marchin, ensemble d'autres particularités des victoires passées. *Bordeaux, Guillaume de la Court. 1652. 8 pages.*

C'est probablement l'édition originale du n° 977 de la *Bibliographie*.

L'affaire eut lieu le 4 février 1652. On peut voir ce qu'il en est dit dans l'*Histoire de la guerre de Guyenne*. (Mémoires de Balthazar.)

68. Le dernier adieu de Mazarin à la France sur l'arrivée du duc de Lorraine et la défaite de ses troupes devant Etampes. *Paris, François Pousset, 1652 ; 7 pages ; avec permission de Son Altesse Royale.*

69. Les dernières résolutions de messieurs les princes faites à messieurs du parlement et messieurs de ville. *Paris, Gilles de Halline, 1652 ; 8 pages ; avec permission de Son Altesse Royale.*

Du prince de Condé seul, après sa retraite en Guyenne et le voyage du roi en Berry.

« Ainsi mes dernières résolutions ne sont autres que de faire tous mes efforts pour désemparer promptement la personne sacrée de Sa Majesté de toutes les personnes qui sont suspectes à l'État en suite de l'attachement que leur complaisance ou leur inclination fait avoir pour le cardinal Mazarin; de donner un chef au conseil de Sa Majesté selon les lois sacramentales de cette monarchie; de pourvoir au soulagement des peuples par la liberté que je voudrois procurer aux députez, conjointement avec Son Altesse Royale, d'opiner franchement dans les États généraux; d'y faire porter un dernier arrest conformément à la déclaration de Sa Majesté qui puisse fermer toutes les portes au retour tant redouté du Cardinal Mazarin et oster par ce mesme moyen tous les prétextes de remuements, pour réunir plus intimement que jamais les subjects divisés avec leur souverain. »

Ce pourroit bien être le *Manifeste véritable des intentions de monsieur le Prince*, etc., n° 2404 de la *Bibliographie*.

70. Les dernières résolutions de monseigneur le prince de Condé, après les grandes rigueurs avec lesquelles on l'a traité envoyées à tous les peuples.

N° 1040 de la *Bibliographie*.

La rareté de ce pamphlet s'explique par le passage suivant des *Mémoires de Conrart*: « Au mois d'octobre 1651, un imprimeur, nommé Sacier (Guillaume Sassier), fut pris prisonnier par le lieutenant civil, le lieutenant criminel et qua-

rante archers pour avoir imprimé le *Contrat de mariage* du cardinal Mazarin avec la reine de France et les *Dernières résolutions de M. le Prince*. Tous les meubles du prisonnier furent jetés par les fenêtres de la rue par les archers. » Il faut que le *Contrat de mariage* ait été tout à fait détruit dans cette expédition; car je ne l'ai jamais rencontré.

71... Les dernières résolutions prises dans le conseil du roy pour la paix. *Paris, Jacques le Gentil, 1652; 8 pages.*

Commencement de juillet. Les députés du parlement étoient attendus auprès du roi.

Insignifiant d'ailleurs.

72. Des Koninx Declaratic Gesonden aen't van Parys, nopende de Gevangen-neminge van de princess van Condé, ende Couty; mitsgaders den Hertogh van Longueville. *Amsterdam, Ve Joost Broersz, 1650; 14 pages non chiffrées.*

Traduction hollandaise de la *Lettre du roi sur la détention des princes de Condé, de Couty et du duc de Longueville, etc.*, n° 2197 de la *Bibliographie*.

73. Désaveu du libelle intitulé: *Apologie particulière pour monsieur le duc de Longueville faite par un gentilhomme breton*. *Rouen, 1651; 42 pages.*

Même pièce que le n° 1053 de la *Bibliographie*.

74. Discours politique à Agathon sur les mouvements derniers. *S. l. n. d.*; 102 pages, non compris les 22 pages du frontispice et de l'épître dédicatoire au cardinal Mazarin.

Pamphlet mazariniste où toutes les affaires du temps sont racontées depuis l'année 1648 jusqu'à la fin de 1650 après la bataille de Rethel.

Il pourroit bien être du même auteur que le *Caractère du royaliste à Agathon*, n° 633 de la *Bibliographie*. On y trouve en tout cas, à la fin, une phrase que contient presque textuellement l'édition de 1652 du *Caractère* et qui a été retranchée de l'édition de 1653. Les deux pièces d'ailleurs paroissent être sorties des mêmes presses; et je serois tenté d'en conclure que le *Discours* n'a été publié qu'en 1653, un peu avant la seconde édition du *Caractère*.

75. Discours politique présenté au sieur Don Gabriel de Tolède, envoyé de la part de l'archiduc Léopold pour traiter la paix générale. *Paris, 1650; 7 pages.*

Le nom de l'imprimeur Jean Brunet se trouve à la fin. C'est tout ce qu'il y a à en dire.

76. Édit du roy portant amnistie de tout ce qui s'est passé à l'occasion des présents mouvements, à la charge de se remettre, dans trois jours, dans l'obéissance du roy,

vérifié en parlement le 26 octobre 1652. *Lyon, Jean-Aymé Candy, 1652 ; 15 pages.*

Même pièce que le n° 1484 de la *Bibliographie*.

77. Édit du roi portant amnistie générale de tout ce qui s'est fait à l'occasion des mouvements passés jusques à présent, vérifié en parlement, toutes les chambres assemblées au château du Louvre, le 22 octobre 1652. *Lyon, Jean-Aymé Candy, 1652 ; 8 pages.*

Même pièce que le n° 1485 de la *Bibliographie*.

78. Édit du roy portant exemption aux capitaines, lieutenants et enseignes et autres officiers de cette ville de Paris de loger en leurs maisons aucuns gens de guerre de quelque qualité et condition qu'ils soient, enregistré au siège de la maréchaussée de France le 25^e jour d'avril 1576 et publié audit siège le 18 janvier 1649. *S. l. n. d. (1649); 3 pages.*

79. Édit du roy portant révocation et suppression des offices de jurez vendeurs de vin, sildre et poiré en la ville et banlieue de Rouen, de controlleurs, visiteurs, essayeurs des tintures des étoffes de laine en la province de Normandie, des vendeurs de poisson sec et sallé aux ports et hâvres de ce royaume où il y a bureau des cinq grosses fermes, des controlleurs des tailles et autres impositions qui sont sur icelles ès provinces de Normandie, Anjou et Comté de Laval; des droits de controlleurs, vendeurs, visiteurs, marqueurs et prud'hommes qui se lèvent sur toutes sortes de cuirs venant des pais étrangers; des octroys de la ville de Rouen sur les soyes de toutes sortes, draps, serges et autres étoffes de laines estrangères; sur toutes sortes de toilles de Hollande, de fil ou de soye; fromages de Hollande, beurre salé, suif, plomb, estain, allun, savon, huile et indigo. Avec l'arrest du Conseil d'Estat du roy du 1^{er} aoust 1648 et la commission sur iceluy adressante à la Cour des aydes de Normandie, contenant les modifications faites par Sa Majesté sur les droits qu'elle veut estre levez à commencer du premier jour d'octobre mil six cens quarante-sept au lieu des-

dites suppressions. Le tout vérifié en la Cour des aydes de Rouen le 21 jour d'aoust 1648. *Paris, Pierre Rocolet, 1648; 12 pages.*

80. Édit du roy pour l'extinction de la chambre de justice, vérifié en parlement, le roy y séant en son lit de justice, le dernier jour de décembre 1652, donné à Paris au mois de décembre. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy, 1652; 12 pages.*

Même pièce que le n° 1191 de la *Bibliographie*.

81. Épilogue ou dernier appareil du bon citoyen sur les misères publiques, 1649; 11 pages.

Même pièce que le n° 1284 de la *Bibliographie*.

82. L'Espérance publique à la reyne sur le retour de Sa Majesté à Paris. *Paris, Alexandre Lesselin, 1649; 8 pages.*

LA REYNE.

Nul intérêt ne participe
Que ta gloire (de Dieu) à ses actions :
C'est la fin comme le principe
De toutes ses ambitions;
Et de quelque adroite pratique
Les règles de la politique
Prescrivent la nécessité.
Elle en condamne la licence
Si la plus entière innocence
N'y preste son autorité.

LE ROY.

Soit qu'on l'instruise à rendre hommage
A cet adorable pouvoir
Doit il est la plus digne image,
Que révère vostre devoir ;
Soit que l'ordre d'une bataille,
Ou que l'assaut d'une muraille
Fasse ses divertissemens,
Ne voit-on pas déjà parestre
Des marques de ce qu'il doit estre
Dans ces nobles commencemens?

83. Extrait d'une lettre écrite à Son Em. Jules, cardinal Mazarin, par une personne dévoté, inspirée de Dieu. *S. l. n. d.*; 12 pages.

Catalogue Heussner.

84. Extrait des registres du parlement, séant à Pontoise, contenant la relation faite par M. le président de Novion,

de ce qui s'est passé au sujet de l'éloignement du cardinal Mazarin. *Pontoise, Julien Courant, 1652; 4 pages.*

On peut voir les n^{os} 4351 et 4353 de la *Bibliographie*.

85. Factum pour messieurs les princes contre Jules Mazarin. *S. l.; 1650; 48 pages.*

Même pièce que le n^o 4367 de la *Bibliographie*.

86. Factum servant au procès criminel fait au cardinal Mazarin, touchant ses intelligences avec les étrangers, ennemis de l'État. *S. l. n. d.; 8 pages.*

Même pièce que le n^o 4368 de la *Bibliographie*.

87. La France affligée par l'enlèvement du roy, avec une pièce contre les maltôtiers. *Paris, 1649; 6 pages.*

Même pièce que le n^o 4449 de la *Bibliographie*.

88. La France conservée par le génie du roy, présentée à Sa Majesté. *Paris, veuve d'Anthoine Coulon, 1650; 8 pages. Laisné.*

... Sommez les oracles
Qui, par des termes précis,
Pour payer vostre courage,
Lui destinent le pillage
De l'empire circoncis.

Je n'ai pas cité ces vers pour ce qu'ils valent, mais parce qu'ils sont un nouveau témoignage de la tradition que j'ai déjà signalée à l'article des *Énigmes royales de ce temps*, n^o 4249 de la *Bibliographie*. Et, puisque l'occasion s'en présente, je reviendrai encore sur ce sujet, auquel pourtant je ne prétends toucher que par des citations. Voici ce que je lis dans Malherbe :

Je sçay.....
Que c'est lui (Louis XIII) dont l'épée,
Du sang barbare trempée,
Quelque jour apparoissant
À la Grèce qui soupire,
Fera décroistre l'empire
De l'infidèle Croissant.

Racan dit à son tour de Henri IV :

Il voit déjà les citadelles,
Que défendent les infidèles,
Cacher sous l'herbe leur sommet;
Et dans Byzance reconquise

Ses fleurs de lys venger l'Église
Des blasphèmes de Mahomet.

Mais, ce qui est plus curieux encore, c'est que les Turcs avoient une prophétie tout à fait conforme à la tradition française. L'Estoile raconte l'anecdote suivante dans le *Supplément du journal du règne de Henry IV*, t. II, p. 274 de l'édition de 1736 : « Mars 1604. En ce mois arriva à Paris, de la part de Mahomet, empereur des Turcs, le nommé Barthélemy de Cœur, natif de Marseille, chrétien renié et médecin de Sa Altesse, et son envoyé, sans pourtant avoir ni la suite, ni le titre d'ambassadeur. Il présenta au roy un cimenterre et un poignard dont les gardes et les fourreaux étoient d'or garni de rubis, avec un pennache de plumes de héron, dont le tnyan étoit couvert de turquoises et autres pierres précieuses. Entre autres choses que cet envoyé demanda au roi, fut de rappeler le duc de Mercœur de la Hongrie, qui étoit général des troupes de l'empereur. Le roi lui demanda pourquoi les Turcs craignoient tant ce duc. — C'est, répondit-il, qu'entre les prophéties que les Turcs croient, il y en a une qui porte que l'épée du François chassera les Turcs de l'Europe et renversera leur empire, et que depuis que le duc de Mercœur combattoit contre les Turcs, tous les bachas l'appréhendoient. — Le roi lui dit alors que le duc de Mercœur étoit à la vérité son sujet, mais qu'il étoit prince du sang de la maison de Lorraine, qui n'appartient pas à la couronne de France, et que les troupes qu'il a en Hongrie n'ont pas été levées en France, mais en Lorraine, et qu'il ne fait la guerre que comme vassal de l'empire, et qu'étant chrétien, il ne peut pas empêcher qu'il ne serve l'empereur. »

89. La France désolée aux pieds du roy, où le gouvernement tyrannique de Mazarin est succinctement décrit. *Paris, Arnould Cottinet, 1649; 8 pages.*

Même pièce que le n° 4423 de la *Bibliographie*.

Jacques Le Gentil en a donné en 1652 une édition sous le titre de : *La France Leisée, parlant au roy étant à la chasse, etc.*, n° 4424.

90. La France parlant à monsieur le duc d'Orléans endormi. *Jouxte la copie imprimée à Paris, 1649; 4 pages.*

Même pièce que le n° 4435 de la *Bibliographie*.

91. Le Frondeur désintéressé.

N° 4452 de la *Bibliographie*.

J'ai dit, contre la *Biographie universelle* et contre les premiers éditeurs de Tallemant des Réaux, qu'Isaac de Laffemas n'étoit pas mort en 1650; j'ai prouvé qu'il vivoit encore le 10 juillet 1652. J'ajoute qu'un arrêt du conseil d'État en date du 19 octobre 1656 le désigne comme ayant présidé, cette année-là, une assemblée de maîtres des requêtes en contestation avec le parlement.

92. Généalogie ou extraction de la vie de Jules Mazarin, cardinal et ministre d'État en France.

N° 4478 de la *Bibliographie*.

Le *Catalogue Heussner*, publié à Bruxelles en 1852, cite une édition à laquelle on a ajoutée une seconde partie, paginée de 9 à 46, et intitulée : *Réponse du cardinal Mazarin à son père, à Paris, ce 8 décembre 1648*. Est-ce la même réponse qui est jointe à la *Lettre du sieur Mazarin au cardinal Mazarin*, n° 2203 de la *Bibliographie*? Les dates au moins ne s'y opposent pas.

93. Le Génie françois sur les malheurs des affaires de la cour, touchant l'arrivée du duc de Lorraine au palais d'Orléans.

N° 4495 de la *Bibliographie*.

La pièce complète a 8 pages.

Ce sont des réflexions pieuses : « Le premier né d'une reyne toujours prosterner au pied de ses autels, pieuse, sage et très-accomplie, un enfant d'oraison et un prince de grâce et de clémence. »

94. La Guerre civile, en vers burlesques. *Paris, suivant la copie imprimée à Paris, chez Claude Huot, 1649 ; 11 pages*

Même pièce que le n° 4522 de la *Bibliographie*.

95. Harangue de monsieur Servient faite aux Hollandois sur le sujet de leur traité de paix avec l'Espagnol. *Paris Claude Boudeville, 1659 ; 15 pages.*

Même pièce que le n° 4556 de la *Bibliographie*.

96. Harangue faite à l'ouverture du parlement de Provence, par monsieur le baron de La Roquette, second président audit parlement, au mois d'octobre 1651. *Paris veuve J. Guillemar, 1651 ; 8 pages.*

Elle n'appartient à la Fronde tout au plus que par cet éloge de Louis XIV « Celui sous lequel nous vivons aujourd'huy, que le ciel nous a donné par un miracle extraordinaire et dont la jeunesse appuyée par l'amour et par les soins de la meilleure mère et plus grande reyne du monde nous donne de si belles espérances, ne semble-t-il pas avoir hérité des beaux sentiments que le feu roy son père de très-glorieuse mémoire avoit pour la justice? Avec quelle bonté et avec quelle affabilité n'a-t-il pas reçu ses ministres toutes les fois que la nécessité de ses affaires et leur propre devoir les ont portés auprès de Sa Majesté? Avec quelle fermeté n'a-t-il pas fait subsister leurs arrêts? Avec quelle religion ne veut-il pas qu'on y obéisse? Il sait que tout ce qui se fait par eux, ne vise qu'à la manutention de son autorité, que la leur est la sienne propre et que quiconque tâche à se soustraire de leur juridiction, ne sçauroit avoir de bonnes pensées pour son prince naturel puisqu'en ses ministres il perd le respect qu'il lui doit. »

97. Harangue faite à monseigneur le premier président sur son nom historique pour le soulagement du peuple. *S. l. 1649 ; 3 pages en caractères italiques.*

Même pièce que le n° 4577 de la *Bibliographie*.

98. Histoire journalière. *Compiègne, par l'imprimeur ordinaire du roy, le 5 septembre 1652 ; 12 pages.*

N° 4645 de la *Bibliographie*.

C'est bien le premier numéro, comme je l'ai dit Robinet de Saint-Jean débute de la manière suivante : « Ayant eu ordre de donner les avis au public de ce qui se passe, selon la vérité qui depuis quelque temps ne paroist plus que desguisée suivant la fantaisie de ceux qui la débitent, je tascheray désormais d'y satisfaire

toutes les semaines le plus exactement qu'il me sera possible. » *L'Histoire journalière* étoit donc officielle.

99. L'Homme qui ne craint rien et qui dit tout; à monsieur le maréchal de La Meilleraye. *S. l.*, 1649; 15 pages.

Même pièce que le n° 4680 de la *Bibliographie*.

100. Icon tyranni in invectiva contra Mazarinum expressa.

N° 4674 de la *Bibliographie*.

On en trouve des exemplaires de 28 pages qui sont dédiés au parlement et datés *Parisii*, 1649. Ce seroit donc une troisième édition.

101. L'Illustre barbe D. C., en vers burlesques.

N° 4677 de la *Bibliographie*.

Je ne sais pas pourquoi j'ai dit que c'est une édition de la *Poésie sur la barbe du prem. présid.*, n° 2805, et que les deux initiales du titre cachent le nom du premier président Molé. Le fait est qu'il y a là une double erreur. Les deux pièces diffèrent absolument l'une de l'autre; et voici des vers de l'*Illustre barbe* qui s'appliquent sans aucun doute au prince de Condé :

Ce grand guerrier que rien n'estonne,
Ce valeureux fils de Bellone,
Pour paroistre homme de conseil,
A voulu paroistre plus vieil.
Tous ceux qui sçavoient son courage,
Disoient qu'il estoit trop volage,
Qu'il ressentoit le mois de may, etc. »

Ceux-ci contiennent une allusion évidente à la levée du siège de Lerida, ce grand grief de la première Fronde contre le prince. C'est Condé qui parle. Quand j'aurai, dit-il,

Une barbe si vénérable
Què je paroistray plus capable
Qu'un général des capucins
Ou bien des petits augustins,
Les soldats voudront mieux me suivre
Et diront que je sçay bien mieux vivre
Que je n'ay pas fait cy-devant,
Quand, la teste pleine de vent,
J'ay perdu les plus braves hommes
Qui fussent au siècle où nous sommes.

Il faut donc reconnoître que le prince de Condé avoit laissé pousser sa barbe vers la fin du siège de Paris, en 1649. C'est désormais un fait acquis à l'histoire!

102. L'Intérêt des provinces. *Paris*, 1649; 11 pages.

Même pièce que le n° 4714 de la *Bibliographie*.

103. Interrogatoire du cardinal Mazarin avec ses réponses. *S. l.*, 1651; 18 pages.

C'est une réimpression du *Sommaire de la doctrine curieuse du cardinal Mazarin*, etc., n° 3693 de la *Bibliographie*. Seulement on a retranché de l'*Avis au lecteur* la promesse d'une « réponse aux pernicieuses maximes » contenues dans

le *Mémoire* qui fait le fond du pamphlet; et on a supprimé au commencement la lettre d'envoi du cardinal à T. T., son confident, et à la fin la réponse de T. T. au cardinal.

104. Les Intrigues de la paix et les négociations faites à la cour par les amis de monsieur le Prince, depuis sa retraite en Guyenne jusques à présent.

N° 4725 de la *Bibliographie*.

Il y a de la première partie une édition en 45 pages.

105. Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé au siège du chasteau de Monrond depuis le 15 agust 1652, jour de la capitulation jusqu'à présent. *Pontoise, Julien Courant, 1652; 7 pages.*

Jusqu'au 30 août.

Récit du secours envoyé à Persan, sous les commandements de Briolle, du comte de Valencey et du marquis de Lévy.

C'est d'ailleurs la même pièce que le véritable *Journal de tout ce qui s'est fait et passe au siège de Monrond*, etc., n° 339 de la *Bibliographie*. Seulement le *Véritable journal* contient de plus la capitulation.

106. Journal de tout ce qui s'est fait et passé en la ville de Bourdeaux, depuis le 24 juin jusques à présent, entre les bourgeois de la ville et les Ormistes, où il y a eu rude combat entr'eux et est demeuré pour le premier combat plus de trois à quatre cents hommes de chaque costé, et les noms de ceux qui y sont morts et blessez; avec l'enlèvement de deux pièces de canon et six fauconneaux hors de l'arsenal de ladite ville. *Paris, Jacques Girard, 1652; 6 pages.*

Le 24, la princesse de Condé reçut deux coups de mousquet au bas de sa chaire.

Le 25, du Bordieu, jurat, abandonna lâchement l'hôtel de ville aux Ormistes. Le curé de S.-Messance porta le saint-sacrement sur le champ de bataille; mais les Ormistes étoient « pour la plupart de la religion prétendue. » Ils perdirent 220 hommes. Aucun bourgeois ne fut tué.

Il n'y eut rien le 26.

Le rédacteur étoit bourgeois.

107. Journal poétique de la guerre parisienne.

N° 4763 de la *Bibliographie*.

L'auteur de ce pauvre pamphlet, Mathurin Questier, avoit une certaine réputation comme fabricant ou comme imprimeur d'almanachs. J'en ai déjà donné quelques témoignages. En voici un autre : « Je crois bien aussi, dit Charrosel dans le *Roman bourgeois*, sur l'almanach de messire de Mythophilacte; je crois bien que pour le pronostique qu'on a coutume d'y mettre à chaque lunaison, on pouvoit souvent y écrire : grandeur de famine, sécheresse d'année, table rompue, etc., prédictions plus claires et plus certaines que celles de Jean Le Petit et de Mathurin Questier. » (FURETIÈRE.)

108. Les Larmes et complaints de la reine d'Angleterre sur la mort de son époux, et l'imitation du quatrain du sieur de Pibrac, par David Ferrand.

N° 1805 de la *Bibliographie*.

Ce David Ferrand, suivant M. Rathery (*Athenæum* du 12 février 1853), étoit libraire à Rouen, éditeur d'Auvray et auteur de l'*Inventaire général de la Muse normande*. Il a composé l'*Adieu burlesque de l'armée normande*, qui n'est peut-être autre chose que le *Conté burlesque de l'armée normande*, jouxte la copie imprimée à Rouen, n° 752 de la *Bibliographie*.

109. Lettère del re mandata al parlamento di Parigi sopra la causa della ritentione de signori principi di Condé e di Conti e duca di Longeville. *S. l. n. d.*

Traduction italienne de la *Lettre du roi sur la détention des princes de Condé, de Conty et du duc de Longueville*, etc., n° 2497 de la *Bibliographie*.

110. Lettre d'équivoques du courrier burlesque par S. P. Q. R., Paris, Sébastien Martin, 1649; 6 pages

En voici un échantillon : « Je vous remercie du don (Quichoyte de la Manche) que vous avez fait à ma fille (de pain d'épice), d'une belle cotte (de melon), comme d'un filet (de vinaigre) et un beau miroir (de Salomon) pour la parer (comme un cuir de vache) afin d'estre recherchée du courrier burlesque. » On peut juger du reste.

111. Lettre d'exhortation de M. Du Moulin, ministre à Sedan, écrite à monsieur le mareschal de Turenne à Stenay. *Sur l'imprimé à Sedan*, 1650; 4 pages.

Datée de Sedan 1650 et signée Pierre Dumoulin, âgé de 83 ans.

M. Du Moulin exhorte Turenne à abandonner le parti des princes.

« L'intention que vous avez de faire sortir de prison, bon gré mal gré le roy et ses conseillers, ces trois illustres prisonniers, c'est ce que vous feriez plustost par le secours de vos larmes que par la force téméraire de vos armes. »

« Les rois ont reçu du ciel le souverain commandement en leur partage, comme le royaume est tombé dans le nôtre. »

112. Lettre d'un gentilhomme de la cour à un seigneur qui est à l'armée, touchant l'attentat commis aux Filles-Dieu à Paris, en la personne de mademoiselle de Sainte-Croix, etc.

N° 1818 de la *Bibliographie*.

Datée de Paris le 30 avril 1648 et signée L. Le C. La permission d'imprimer est du 10 juin. Elle a été publiée sous le titre de *L'Amant obstiné en ses recherches et la fille constante en ses refus, pièce tragique, non politique*.

113. Lettre d'un particulier au parlement de Paris, sur la détention des princes de Condé, de Conty et de Longueville,

pour répondre à celle qui a été publiée au nom du roy sur le même sujet. *Imprimée à la Haye, Paris, 1650; 20 pages.*

Il y en a une autre édition *juxta la copie imprimée à la Haye, imprimée à la Cour, 1650; 42 pages.*

114. Lettre de l'archiduc Léopold envoyée à Mademoiselle pour traiter la paix. *Paris, Jean Bordin, 1649; 7 pages.*

Même pièce que le n° 4939 de la *Bibliographie*.

115. Lettre de la petite Nichon du Marais à M. le prince de Condé à Saint-Germain. *S. l. n. d.; 7 pages in-12.*

Même pièce que le n° 4940 de la *Bibliographie*. Elle est ici datée du 20 janvier 1649.

116. Lettre de la reine de Suède à messeigneur le duc d'Orléans, avec les offres de cette princesse pour mettre le royaume en repos et en chasser le Mazarin.

N° 4945 de la *Bibliographie*.

Cette intervention de la reine Christine dans les affaires de la Fronde a été plus réelle que je ne l'avois pensé. Il est certain qu'il y a eu une lettre au prince de Condé, quoique je ne l'aie pas rencontrée encore. Peut être n'a-t-elle pas été publiée. M. Vattemare possède en tous cas, dans sa collection d'autographes, celle que le prince écrivit le 13 mai 1651 à M. Chanut, ambassadeur du roi à Stockholm, pour le remercier de lui avoir envoyé la lettre de la reine de Suède. On y lit : « Je seray bien aise que vous me mandiez comme Sa Majesté a reçue ma lettre. Car je souhaite avec la plus forte passion du monde la continuation de l'honneur de ses bonnes grâces ; et je feray toutes choses pour les mériter. Mandez-moy les nouvelles de ces pais de delà. *Signe : Louis de Bourbon.* » Ces lignes sont de la main du prince. Le reste est de l'écriture de son secrétaire.

Cela ne veut pas dire que la lettre au duc d'Orléans qu'a publiée Jacob Chevalier soit authentique.

117. Lettre de M. le chevalier de Guise envoyée au duc de Lorraine par le sieur de l'Isle, officier, avec les reproches faites au duc Charles sur son serment de fidélité. *Paris, Pierre Poirier, 1652; 7 pages.*

Datée de Paris le 19 juin 1652, et signée de Guise.

« Mon cousin, il faut croire que vous êtes bien lasche. »

Le reste répond à ce début.

L'auteur dit : « Demostènes, Cicéron, et pour parler de ceux de nostre temps, Balzac et Gomberville entreprendroient en vain votre apologie. »

118. Lettre de madame la Princesse écrite au roy. *Paris, juxta la copie imprimée, 1650; 8 pages.*

Même pièce que le n° 4957 de la *Bibliographie*.

119. Lettre de messieurs de la noblesse envoyée à tous les gentilshommes du royaume pour la convocation des

états généraux au 1^{er} novembre 1652. *Paris, veuve J. Guillemot, 1652; 8 pages.*

Elle est datée de Dreux, le 21 juillet, et signée Charles Dailly Ainny. Il parait qu'elle n'a été expédiée que le 31 août, parce que les pièces qui devoient l'accompagner n'étoient pas prêtes. Ces pièces étoient : « L'arrêté de la dernière assemblée tenue à Dreux, » et « un récit par le même de ce que les députés avoient fait à la cour. » Elles ont été publiées sous le titre de *Résultat de l'assemblée de la noblesse tenue à Dreux, etc.*, n° 3520 de la *Bibliographie*.

120. Lettre de monseigneur le prince de Condé écrite à messieurs les maire et jurats de Bordeaux, du 16 de mars 1651, portée par le sieur de Casenave. *Bordeaux, J. Mongiron-Millanges, 1651; 4 pages.*

Datée de Paris le 16 may 1651 et signée Louis de Bourbon. Le prince annonce aux magistrats bordelais que le roi l'a chargé du gouvernement de la Guyenne.

121. Lettre de monsieur le duc de Lorraine apportée à Son Altesse Royale par monsieur le comte de Marcheville. *Paris, Jacob Chevalier, 1652; 7 pages.*

Datée de Colommiers, le 25 juin 1652, et signée Ch. de Lorraine. Je serois tenté de la croire authentique, tant elle répond bien à l'idée que le cardinal de Retz nous donne des discours du Lorrain. Le duc répond à l'accusation de trahison que les Bourgeois ont portée contre lui après sa retraite du camp de Villeneuve-Saint-Georges. Après cinq pages d'inutilités, d'amphigouris, de galimatias, il termine brusquement en disant : « Tout ce long discours se réduit à l'effet qu'Étampes est recourue, vos troupes tirées et mises en sûreté, et de plus les troupes de monsieur le Prince jointes à l'armée. » La pièce, en tout cas, est curieuse.

Elle a été réimprimée, la même année, avec deux lettres à la duchesse d'Orléans, sous le titre de : *Lettres véritables du duc de Lorraine, etc.* Voir plus bas.

122. Lettre de monsieur le prince de Condé, gouverneur de Guyenne, écrite à messieurs de la Cour de parlement de Bordeaux. *Bordeaux, Jacques Mongiron-Millanges, 1651; 5 pages.*

Datée de Saint-Maur le 18 juillet 1651. Elle doit se joindre au n° 2036 de la *Bibliographie*, et au n° 150 des *Additions et corrections*.

123. Lettre de monsieur le Prince écrite à messieurs du Parlement sur le sujet de sa retraite à Bordeaux. (*S. l.*, 1651); 11 pages.

Il y en a deux autres éditions de huit et de sept pages. Elle est signée Louis de Bourbon; mais elle ne porte point de date. C'est une lettre d'envoi d'une autre lettre écrite au roi par le prince, signée comme la première et également non datée. Elles sont fausses toutes deux.

124. Lettre du cardinal Mazarin à l'archiduc Léopold pour servir d'excuse au duc de Lorraine et couvrir sa mau-

vaïse foi envers les princes. *Paris, Jean Brunet, 1652*; 6 pages.

Datée de Melun, le 16 juin 1652, et signée Jules cardinal Mazarin. On fait dire au cardinal Mazarin que le roi avoit promis au duc de Lorraine de le laisser à Nancy jusqu'à la paix générale et de lui rendre après tous ses États.

125. Lettre du maréchal de Turenne à la reyne. *S. l.*, 1650; 8 pages.

Catalogue Heussner.

126. Lettre du roy écrite à son parlement de Paris sur les affaires présentes. De Saumur, le 11 février 1652. *Saumur, Antoine Hernault, 1652*; 7 pages.

Même pièce que le n° 2163 de la *Bibliographie*. Le roi annonce qu'il ne lui reste plus qu'à prendre Angers pour étouffer la rébellion du duc de Rohan, et qu'après cela il retournera à Paris.

127. Lettre du roy envoyée à messieurs de la Chambre des comptes. *Paris, 1649*; 4 pages.

Même pièce que le n° 4914 de la *Bibliographie*.

128. Lettre du roy envoyée à monsieur le maréchal de Lhospital, gouverneur de la ville de Paris. *Paris, Pierre Rocolet, 1652*; 4 pages.

Même pièce que le n° 2189 de la *Bibliographie*.

129. Lettre du roy envoyée au parlement de Paris sur le sujet de la détention de messieurs les princes de Condé, de Conty et duc de Longueville. *S. l. n. d.*; 16 pages.

Même pièce que le n° 2497 de la *Bibliographie*. Il y en a encore une autre édition de 16 pages également, en petits caractères, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi. Elle est intitulée : *Lettre du roy envoyée au parlement de Paris sur la détention des princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, le 20 janvier 1650.*

130. Lettre du roy envoyée aux gouverneurs des provinces de ce royaume sur les mouvements de Paris. (*S. l.*, 1648.); 6 pages.

Datée de Saint-Germain en Laye le 30 septembre 1648 : officielle. Sur les barricades et les événements qui suivirent.

131. Lettre du sieur Mazarini au cardinal Mazarin, son fils, de Rome, du 25 octobre 1648, tournée d'italien en françois par le sieur de Lionne, avec la Réponse du cardinal Mazarin à son père. *Paris, 1649*; 20 pages.

Même pièce que le n° 2203 de la *Bibliographie*.

132. Lettre et déclaration du roy, avec les articles en conséquence accordés par Sa Majesté pour le repos et pour la tranquillité publique de ses sujets de la ville de Bourdeaux, vérifiée au parlement de ladite ville de Bourdeaux, le 7 janvier 1650. *Jouste la copie de J. Mongiron-Millanges, Paris, Antoine Estienne, 1650 ; 8 pages.*

Même pièce que le n° 2237 de la *Bibliographie*.

133. Lettres de monseigneur le duc d'Orléans et de monsieur le Prince à messieurs du parlement. *Paris, Michel Mettayer, 1648 ; 4 pages.*

Même pièce que le n° 2270 de la *Bibliographie*.

134. Lettres monitoires de monsieur l'official de l'archevêché de Paris pour avoir preuves des contraventions faites par un certain quidan et ses adhérents à la déclaration du roy et aux arrêts de la cour. *Paris, par les imprimeurs et libraires, 1652 ; 6 pages.*

Original l'un de la pièce portée au n° 2290 de la *Bibliographie*. On lit au bas de cette « Pour obtenir monitoire à ma requête. » Signé : Fouquet.

135. Lettres véritables du duc de Lorraine envoyées à Son Altesse Royale et à madame la duchesse d'Orléans sur quelques libelles publiez à Paris descriptant la conduite de Son Altesse de Lorraine en France. *S. l., 1652 ; 8 pages.*

La première est une réimpression de la *Lettre de monsieur le duc de Lorraine, adressée à Son Altesse Royale par monsieur le comte de Marcheville*. Voir plus haut.

Dans les deux autres qui sont adressées à la duchesse d'Orléans, le duc de Lorraine reconnoît « qu'ayant eu jour à se tirer d'affaire, il l'a fait, n'ayant pas cru qu'il dut, pour le plaisir du parti où le duc et la duchesse étoient entrés, hazarder sa maison et son nom. »

Il se plaint d'ailleurs « du manquement de mesches, poudre, boulets, de pain et d'hommes qu'on lui avoit promis. »

Après les lettres, qui me paroissent authentiques, il y a quelques lignes d'un auteur qui signale la *Trahison du duc Charles, trahie par le roy d'Angleterre et le cardinal de Retz*, n° 3792 de la *Bibliographie* ;

la *Lettre de Mme la duchesse d'Orléans envoyée au duc Charles, son frère, sur le projet de son insigne trahison*, n° 1949 ;

et le *Tour burlesque du duc Charles*, n° 3788.

comme des monuments de l'ingratitude des François.

Cette publication est postérieure à l'incendie de l'hôtel de ville.

136. Le Libérateur. (*S. l., 1652*) ; 19 pages.

Après l'emprisonnement du cardinal de Retz.

Le prince de Condé étoit avec les Espagnols. Il avoit pris Rethel et Sainte-Menehould.

L'auteur, le justifie hautement, en fait « parce que le roy n'est pas moins capti-

entre les mains du cardinal Mazarin que le roy Jean ne l'étoit en Angleterre, ny François I^{er} en Espagne. »

En droit, pendant la minorité, l'administration du royaume « retombe naturellement et de son poids entre les mains non de personnes faites ou adoptées par le caprice d'une faveur aveugle, mais nées et par manière de dire coessentielles à l'Etat, telles que sont les parties nobles de la royauté, les princes du sang, les officiers de la couronne, les compagnies souveraines, et lorsqu'une urgente nécessité le requiert, les estats généralement convoqués. »

Il n'y a, du reste, pas un argument nouveau contre le Mazarin ou pour le prince.

137. La Lorraine en trouble sur les signes apparus dans la ville de Nancy, le vendredi quatorzième jour du présent mois de juin, sur les huit heures du soir, envoyé à monsieur de Loménie, secrétaire d'État; ensuite l'explication faite par Nèkel, astrologue allemand, sur ce sujet. *Paris*, 1652; 8 p.

Ecritte de Nancy, ce 16 jour de juin 1652. *Signé* : Des Courbes.

Ces signes annonçoient la punition de la Lorraine « à cause de quelque signalée trahison; » sans doute celle du duc, qui est du 15 juin.

138. Les Magnificences et les triomphes de la cour pour la naissance du prince et la paix de Bourdeaux promize. *Paris*, Pierre du Pont, 1650; 7 pages.

Signé A. D. T.

La naissance du duc de Valois, et pas du tout la paix de Bourdeaux. Mauvais.

139. La Marche du duc de Lorraine avec son armée, et tout ce qui s'est fait et passé dans les négociations de Son Altesse Royale et du C. Mazarin près le duc de Lorraine sur ce sujet.

N^o 2440 de la *Bibliographie*.

Les *Lettres* de Marigoy, que M. Louis Paris a publiées dans le *Cabinet historique*, assignent à ces négociations la date du 10 août 1652.

140. Mars et Minerve agissant à l'honneur du diadème royal par les très-hauts exploits de Son Éminence. *S. l. n. d.*; 3 pages.

Signé Suzanne de Nervèze.

« Aussi est-il juste que ma plume emprunte de Vostre Éminence les charmes de ses travaux puisqu'elle tient de ses bontez toutes les douceurs de ma vie. »

J'ai dit que, pensionnaire de Mazarin dès 1650, Suzanne de Nervèze étoit encore portée sur le testament du cardinal. Il auroit été plus exact de dire sur la liste des pensions que Colbert dressa en exécution du testament, et qu'il présenta aux exécuteurs testamentaires le 4 juillet 1664. Colbert a écrit : Damoiselle Nervèze et non de Nervèze.

141. Maximes morales et chrestiennes pour le repos des consciences dans les affaires présentes, pour servir d'instruc-

tion aux curés, aux confesseurs, aux prédicateurs, dressées et envoyées de Saint-Germain en Laye par un théologien, fidèle officier du roy, à messieurs du parlement. *Paris, J. Petrinai, 1649.*

Il y a ici trois parties, tandis que dans l'édition de Cardin Besongne, portée au n° 2637 de la *Bibliographie*, il n'y en a que deux. La troisième partie a 45 pages. Les deux autres en ont 45 et 30 comme dans l'exemplaire que j'ai décrit précédemment.

Cardin Besongne a donné de la première partie une édition en 42 pages qui ne contient pas la permission d'imprimer.

142. La Mazarinade.

N° 2636 de la *Bibliographie*.

J'en doute que la *Mazarinade* fût de Scarron. J'en doute encore; et voici un témoignage qui appuie merveilleusement ma résistance à l'opinion commune : « M. de Marigny s'appelloit Carpentier en son nom de famille et estoit de Nivernois. C'estoit un esprit fort enjoué et qui faisoit bien un vers. Il alla en Suède vers la royne Christine avant qu'elle eût quitté la couronne. Elle l'aimoit; et lui, ennuyé du séjour maipaisant de ce royaume, lui disoit quelquefois avec la liberté naturelle du poëte, qu'il n'auroit pas voulu changer sa terre de Marigny contre son royaume. Au commencement des mouvements de France, il retourna de Suède et s'estant chagriné contre le ministre, lit une satire appelée *La Mazarinade* pour laquelle il fut cherché à Paris; mais s'estant sauvé sur des toits, il évita la colère de ce ministre qui lui vouloit cruellement mal, et l'eût fait périr s'il l'eût attrapé. A la fin il trouva moyen de sortir de Paris et de se retirer en Flandre vers M. le Prince. Il vint de mourir d'apoplexie qui le prit au Palais à Paris sur la fin de l'année 1671. » Ce témoignage, extrait des *Mélanges de Philibert de Lamare, Fils de Bonheur, 34 de la Bibliothèque impériale*, n'est pas décisif sans doute; mais il mérite une sérieuse attention. Philibert de Lamare, conseiller au parlement de Dapoz, étoit en effet contemporain de Marigny.

143. Le Ministre sans reproche, à monseigneur le président de Bailleul, surintendant des finances et chancelier de la royne régente.

N° 2673 de la *Bibliographie*.

Ce n'est là qu'un titre de départ. Le véritable titre est : *Le Ministre sans reproche*, par le P. Pierre Le Moine, de la compagnie de Jésus. Paris, *Mathurin et Jean Humault*, 1648. Cette pièce ne doit à aucun titre figurer parmi les *Mazarinades*.

144. Les Motifs de la retraite de Mole, duc de Beaufort, dans sa solitude.

N° 2503 de la *Bibliographie*.

C'est probablement à cette pièce que s'applique le passage du *Mémoire de Tavanne*. Le duc de Beaufort fit publier une espèce de manifeste contre Mazarin, pour engager de nouveau la ville, le parlement et le peuple à poursuivre l'éloignement de ce ministre. » (P. 172 de l'édition Jannet.)

145. La My-Caresme de Mazarin, ensemble les Tricotets

envoyés à ses niepces. *Paris, jouzte la copie imprimée à Bordeaux, 1652; 7 pages.*

Après la mise à prix de la tête du cardinal.

Mauvaise prose et mauvais vers.

146. La Nouvelle gazette du temps, en vers burlesques du douzième octobre 1652. *Paris, 1652; 6 pages.*

J'ai dit à tort, sous le n° 2549 de la *Bibliographie*, qu'elle est une contrefaçon de la *Gazette nouvelle, en vers burlesques*. C'est que je ne connoissois alors que celle du 49 octobre. En réalité, toutes ces pièces ne sont que des éditions subtiles de la *Muse historique de Loret*. Elles continuent au même titre la *Gazette du temps*, n° 4474.

147. La Nouvelle mazarinade, ou le bruit qui court de Mazarin, en vers burlesques. *S. l., 1652; 7 pages.*

Détestable.

148. Les Nouvelles de l'élargissement de monseigneur le Prince, envoyées au cardinal Mazarin par un sien ami. *S. l., 1650; 7 pages.*

Signé L. M.

Par un ennemy. Raillerie peu plaisante.

L'auteur attribue la délivrance du prince de Condé au duc d'Orléans.

149. L'Ombre du grand Armand, cardinal duc de Richelieu, parlante à Jules Mazarin. *Paris, 1649; 11 pages.*

Même pièce que le n° 2593 de la *Bibliographie*.

150. Ordonnance de messieurs les prévost des marchands et eschevins, pour la conduite des bleds et farines pour la nourriture des bourgeois et habitants de la ville et faux-bourgs de Paris, du vingt-cinquième janvier 1649. *Paris, Pierre Rocolet, 1649; 4 pages.*

151. Ordonnances du roy vérifiées en la Cour du parlement et Chambre des comptes pour le règlement de la gendarmerie et cheveu-légers, leues et publiées au siège de la connestablie et mareschaussée de France à la table de marbre du Palais à Paris, le vingt-un janvier 1649. *Paris, Martin Collet, 1649; 8 pages.*

152. L'Ordre de la marche qu'ont tenu les députez de la milice et notables bourgeois de la ville de Paris pendant leur députation vers le roy à Saint-Germain, depuis le cours de la Reyne où estoit leur rendez-vous général, le mardi 15

octobre 1652, jusqu'à leur retour à l'hostel de ville, le 19 du dit mois, où ils ramenèrent monsieur le mareschal de L'Hospital, le prévost des marchands et les deux anciens eschevins; ensemble la harangue faite au roy et la respouse du roy; avec le noin au vray des desputez qui ont fait la révérence à Leurs Majestez. (*S. l.*, 1652); 8 pages.

Signe P. L. S. D. M. — Très-curieuse.

« Il est vray que lorsque nous considérons que Vostre Majesté est le centre où aboutissent toutes les lignes de ce grand cercle, que les cœurs de nos habitans vont incessamment vers vous, et qu'on peut dire qu'ils sont plus véritablement dans votre cœur que dans l'enceinte de nos murailles où ils ne songent qu'à raporter le vostre, nous estimons que c'est chercher la ville où elle est que de la chercher où vous estes, que c'est ne faire qu'un mesme corps avec elle que de se rendre en lieu où toutes ses parties sont si agréablement réunies à leur principe, et que c'est encore entrer parfaitement dans son esprit, voire dans sa plus forte passion, que de supplier à ses devoirs que les ordres de Vostre Majesté viennent d'observer. »

Discours de M. de Séve, orateur des députés.

La liste des députés a été publiée à part, n° 2309 de la *Bibliographie*.

153. Ordre et règlement que doivent tenir et garder les soldats et gens de guerre à pied, etc.

N° 2679 de la *Bibliographie*.

Il a été réimprimé en 1652.

154. Plainte du Gagne-Petit de la cour déplorant son malheur et donnant avis au roy par un de ses gentilshommes sur la conduite des affaires présentes. *Paris*, 1652; 8 pages.

Insignifiante.

155. Prédiction du retour du roy sur le desbordement de la rivière. *Paris* (1649); 3 pages.

Même pièce que la *Prediction de l'enlèvement du roy*, etc., n° 2844 de la *Bibliographie*.

156. Les Présents faits à Son A. Royale et à messieurs les princes de Condé et de Beaufort à leur arrivée au palais, pour messieurs du parlement, *Paris*, Jean Brunet, 1652; 7 pages.

Après le combat de Bleneau.

7 mauvaises pièces de vers.

157. Les Propositions de messieurs les princes faites à messieurs du parlement pour le soulagement du peuple. *Paris*, 1651; 14 pages.

Même pièce que le n° 2916 de la *Bibliographie*, si ce n'est qu'on trouve ici à la

fin une ode intitulée : *Ad supremum senatus parisiensis moderatorem, Matthæum Mole*, etc.

Une autre édition s. l. n. d. et de 8 pages, est d'ailleurs semblable à celle dont le titre précède.

158. Les Propositions du duc de Lorraine apportées à Son Altesse Royale par monsieur le comte de Rieux, le vingt-unième juin 1652, avec les résolutions de sadite Altesse sur icelles. *Paris, Jacques Le Gentil*, 1652 ; 8 pages.

Contre le duc de Lorraine.
Sans intérêt.

159. Les Propositions que le cardinal Mazarin fait à la France pour obtenir son rétablissement dans le ministère d'Etat. *S. l.*, 1651 ; 19 pages.

Les peuples s'imaginent que les quatorze palais que j'ai fait bastir à Rome, sont cimentés de leur sang ; ils croient que les onze millions qui m'ont servi de batterie contre Piombino et Portolongone, sont sortis de leur bourse ; ils pensent que le vingt-cinq millions dont j'ai acheté dix-sept terres en Italie : quatre dans la marche d'Ancône, six dans la Champagne de Rome, sept dans le royaume de Naples, ont été les effets de leurs contributions ; ils se figurent qu'ils ont fourni les deux cent mil escus que la prise de Rhetel me coûta dernièrement... ils m'accusent de leur avoir extorqué trois millions pour acheter le chapeau rouge à mon frère de la signora Olimpia. Le reste est plus commun.

160. Le Qu'as-tu vu de la cour, rapportant tout ce qui s'est fait et passé. *Paris*, 1652 ; 8 pages.

Détestables vers. Pourtant l'auteur étoit assez content de son œuvre pour en promettre une suite :

Je n'ai parlé qu'en gros du cours de mon voyage ;
Car tout dire en détail, je n'aurois jamais fait ;
Mais j'espère, lecteur, te rendre satisfait,
Avant qu'il soit bien peu, l'en disant davantage.

Ce n'étoit pas la peine.

161. Les Raisons ou les motifs véritables de la défense du parlement et des habitants de Paris contre les perturbateurs du repos public et les ennemis du roy et de l'État. *Paris, François Preuveray*, 1649 ; 26 pages.

Même pièce que le n° 2987 de la *Bibliographie*.

162. Récit véritable de ce qui fut dit à l'arrivée de messieurs du parlement de Normandie à Saint-Germain en Laye. *Paris, Jean Dédin*. 1649 ; 7 pages.

Même pièce que le n° 3002 de la *Bibliographie*.

163. Le Récit véritable de tout ce qui s'est fait et pas

à l'assassinat commis proche l'hostel de Schomberg, au sujet de monseigneur le duc de Beaufort. *Paris*, 1650; 7 pages.

Même pièce que le n° 3944 de la *Bibliographie*.

• Le corps de sieur de Saint-Egian fut porté le lundy ensuivant, trente-unesme d'octobre, avec grande solennité, en l'église de Saint-Roch, où fut fait un service, et ou monseigneur le duc de Beaufort tesmoigna le ressentiment qu'il avoit de la mort de ce brave gentilhomme, assistant avec beaucoup de nobles audit service. Le corps dudit sieur doit être en ladite église de Saint-Roch jusqu'à ce que ses parents soient venus à Paris pour le faire emporter au lieu de sa naissance, ou il doit être enterré. »

164. Récit véritable de tout ce qui s'est fait et passé à la détention des princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, avec les protestations de fidélité faites au roy sur ce sujet par les députez du parlement de Rouen. *Troyes*, Antoine Cheviller et Jean Blanchard, imprimeur ordinaire du roy, s. d. (1650); 8 pages.

Sur la copie imprimée au bureau d'adresse.

165. Reflexions sur le changement des grands vicaires par M. le cardinal de Retz. *S. L.*, 1656; 5 pages.

166. Règlement fait par messieurs les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris sur la police du bois et charbon, le 23 octobre 1648. *Paris*, Fr. Rocolet, 1648; 12 pages.

• Afin que les bourgeois puissent connoistre et sçavoir le prix desdites marchandises, selon les qualitez d'icelles, ordonnons qu'il sera mis sur chacun des bateaux et piles de bois neuf et flotté, des bannerolles de fer-blanc où il sera escrit en grosses lettres les qualitez et prix des marchandises qui y seront contenues, pour être par les commissaires, controleurs, jurés moulleurs de bois, mesureurs et porteurs de charbon, attachées aux lieux et endroits les plus éminents des bateaux et piles de bois neuf et flotte dès l'instant que les ventes de marchandises se commencent et que les arrivages en auront été faits à l'hôtel de ville en la manière accoustumée, dont lesdits officiers seront responsables; et qu'il sera aussi mis tous les jours, auparavant l'heure de la vente desdites marchandises, en chacun des ports et lieux où se vendent lesdits bois, un tableau contenant le prix desdites marchandises, qui sera posé le matin et osté le soir par les moulleurs et mesureurs de charbon, chacun à leur égard. »

Le charbon se vendoit au port de l'Escole Saint-Germain l'Auxerrois, aux ports de la Grève et Pavé, aux ports au Plastre et Saint-Bernard.

Le charbon se vendoit à l'Escole, à la Grève, et à la place appelée les Petits-Carreaux.

Bois de moule, 10 liv. 10 sous la voie, plus les droits.

Bois de traverse, 9 liv. 10 sous.

Le meilleur bois de corde, 9 liv. 10 sous.

Bois de corde taitils, etc., 9 livres.

Bois de corde taitils mêlé de bois blanc, 8 liv. 10 sous.

172. La Relation extraordinaire contenant tout ce qui s'est fait et passé à la prise de la ville et chasteau d'Aigremont en Lorraine, toute la garnison ayant esté tuée ou faite prisonnière par la milice de Langres, commandée par les sieurs d'Yves et du Bois. *Paris, Guillaume Sossier; 7 pages.*

Le chateau d'Aigremont a été bâti par Maugis. On voyoit sur sa porte la statue de son fondateur, qui tomba peu de jours avant le siège.

Après la bataille de Bethel.

Relation royaliste.

173. Relation véritable de ce qui s'est passé à Chartres en l'assemblée des trois estats de la province, le dix-septième jour d'août 1651. *S. l. n. d.; 19 pages.*

C'est une réponse au Procès-verbal contenant tout ce qui s'est fait et passé dans l'assemblée générale faite à Chartres, etc., n° 2890 de la *Bibliographie*. On sait que l'assemblée de l'élection des députés de la province aux états généraux.

174. Relation véritable de ce qui s'est passé au combat qui se rendit mardi au matin, 10 février, entre Lonjumeau et Huissons à l'escorte du convoi.

N° 3220 de la *Bibliographie*.

Le jeudi 11 février, je fus chez Mme de Sévigny où je vis Marigny qui me dit le détail du combat d'hier et que le mareschal de Grandmont, avec deux mil chevaux et deux mil hommes de pied, leur avoit coupé le chemin, en sorte que M. de La Mothe estant arrivé au-devant de M. de Beaufort, ils s'estoient battus : que M. de Beaufort avoit poussé dans Vitry partie de la cavalerie, où il avoit combattu, une tête et sans armes, avoit failli d'estre tué par Nerliet, que M. de Narbonne avoit prevenu, en le tuant d'un coup de pistolet, en sorte que les troupes du roy s'estant retirées et eux ayant fait passer les bœufs et les porcs du convoi, ils n'avoient pas voulu les poursuivre et qu'il n'estoit point entré de farine ni de blé. (*Memoires d'Olivier d'Ormesson.*)

175. Relation véritable de l'assassinat commis à Pont-sur-Yonne par les troupes mazarines commandées par le mareschal de Hoquincour, sur les personnes des sieurs du Coudré et Bitaut, conseillers et députez par la cour pour s'opposer au passage du C. Mazarin, avec tout ce qui s'est passé au parlement le unzième jour de ce mois en présence de Son Altesse Royale. *S. l., 1652; 8 pages.*

De Coudray tué et Bitaut blessé.

Declamation.

176. Relation véritable de tout ce qui s'est fait et passé à la délibération prise par les gens des trois estats du pais de Languedoc, assemblés par mandement du roy en la ville de

Bois d'Andelle, 9 liv. 40 sous.

La voie de cotrets de hêtre, à 208, 44 liv. 40 sous.

— cotrets de bois taillis, 40 liv. 40 sous.

— fagots, à 208, 9 liv. 40 sous.

La mine de charbon, 36 sous à l'Escole;

34 à la Grève;

40 aux Petits-Carreaux.

167. Regrets de la mort glorieuse de monsieur Tancrède de Rohan à madame de Rohan, sa sœur, par le sieur Scudéry.

N° 3084 de la *Bibliographie*.

M. Rathery a cité dans l'*Athenæum* du 12 février 1853 le passage suivant d'une lettre inédite de Servien à Mazarin : « Je croy certainement que cettuy que l'on estoit en peine de descouvrir, qui escrivoit à M. le Prince des lettres si insolentes et si bien raisonnées, que V. E. m'a fait quelquefois l'honneur de me montrer, c'est Scudéry qui se retire, à ce qu'on m'a dit, dans le palais d'Orléans. Je croy qu'il importe de le faire arrester. » Il faudroit donc ajouter au bagage de Scudéry, que je croyois ne se composer que des *Regrets* et de *Salomon instruisant le roy*, des lettres adressées au prince de Condé; mais quelles lettres? je ne vois guère que celles du *chevalier Georges*, n° 2099 de la *Bibliographie*, qđi aient pu irriter le cardinal Mazarin assez pour que Servien ait ainsi provoqué l'arrestation de l'auteur. Ce n'est pourtant qu'une conjecture; et je la donne pour ce qu'elle vaut.

168. Relation de l'emprisonnement des princes de Condé et de Conty et autres seigneurs de France. *S. l. n. d.*; 6 pages.

Datée du 22 janvier 1650. *Catal. Heussner*.

169. Relation de la défaite du chevalier de La Valette.

N° 3135 de la *Bibliographie*.

« Je fis écrire cette relation sous M. de Bouillon telle qu'il la dicta; et je l'ai fait écrire mot pour mot parce qu'elle est fort véritable; et je la fis imprimer avec des additions et publier à Bordeaux. » (*Memoires de Lenet*, 1^{re} partie, p. 296. Coll. Michaud.)

170. Relation de tout ce qui s'est fait et passé en la députation du corps de la milice de Paris, et l'assurance que le roy a donnée de se rendre lundy à Paris, avec toute la satisfaction qu'on a désirée de Sa Majesté. *Paris, Le Petit*. 1652; 11 pages.

Même pièce que le n° 3144 de la *Bibliographie*.

171. Relation envoyée par un gentilhomme de Provence à un de ses amis de Paris sur ce qui s'est passé en la ville d'Aix au sujet de quelques factieux qui vouloient y causer du désordre, et de l'arrêt du parlement donné contre eux. *Paris, Jacques Langlois*, 1651; 6 pages.

Même pièce que le n° 3164 de la *Bibliographie*.

à messieurs du parlement sur le fait de la détention des princes ses fils. S. l. n. d.; 4 pages.

182. La Requête des baillifs présentée au roy en son conseil d'en haut, le douzième juin 1651, contre quelques archevêques, évêques et ecclésiastiques qui prétendent n'être tenus de prêter serment devant eux pour la députation aux états généraux. S. l. n. d.; 4 pages.

Elle est signée G. Thiboust de Bairy, gouverneur et baillif de Sens, de Verdelot Survilliers, baillif de Provins, Dervaut, baillif de Nemours, de Faure, baillif de Montargis.

Elle est dirigée nommément contre l'archevêque de Sens et l'évêque de Troyes.

183. La Retraite de Mazarin avec ses nièces dans la ville de Cologne. Paris, veuve François Targa, 1651; 7 pages.

Même pièce que le n° 2534 de la *Bibliographie*.

184. La Réunion des esprits. Discours utile et nécessaire pour le temps présent. Paris, François Noël, 1649; 32 pages.

Même pièce que le n° 3535 de la *Bibliographie*.

185. Le Roman des esprits revenus à Saint-Germain, avec le Qu'as-tu vu de la Cour ou la Contre-vérité. Sur l'imprimé à Paris, 1649; 16 pages.

Reimpression des nos 3559 et 2941 de la *Bibliographie*.

186. La Sainte réconciliation et Paris en repos par le moyen de la paix et l'espérance qu'on a de la faire avec l'archiduc Léopold. Paris, Davis Beauplet, 1649; 4 pages.

187. Second avertissement aux Parisiens, affiché à Paris le 14 juillet 1652. Placard.

188. Le Second fourrier d'Etat, marquant le logis d'un chacun selon sa fortune présente. Paris, 1652; 7 pages.

Mentionné à l'article *Fourrier d'Etat*, etc., n° 1407 de la *Bibliographie*.

189. Sentence de monsieur le prévôt de Paris portant condamnation contre Jean-Baptiste Chassebras, prêtre, curé de la Madeleine, et du placard intitulé : *Monition*. Du vingt-septième septembre 1655. Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roy, 1655; 8 pages.

Chassebras est banni à perpétuité; ses biens sont acquis au roi et confisqués; ses bénéfices vacants; défense est faite de lui prêter ni confort ni aide; la *Monition* sera brûlée en place de Grève; et elle le fut, le même jour. Malgré ces sévé-

Pezenaz ès mois d'octobre et novembre 1650, du troisième dudit mois de novembre, président monseigneur l'archevêque de Narbonne. *Paris, Guillaume Sassier, 1650; 4 pages.*

Décision des états sur une question d'impôt en relation avec la déclaration de 1648.

177. Réponse de monseigneur le prince de Condé au discours de la reine régente leu au Palais royal en présence des députés du parlement, Chambre des comptes, Cour des aydes et corps de ville de Paris sous le nom du roy et de la reine, présenté au parlement, les chambres assemblées, le 19 août 1651. *Paris, veuve J. Guillemot, 1651; 8 pages.*

Bonne pièce, habilement faite. Le prince s'y adresse directement au parlement : « Messieurs, etc. »

Le nom de la veuve Guillemot permet de croire que la *Réponse* est authentique, ou du moins que le prince l'acceptoit. Le discours de la reine régente est la pièce portée sous le n° 4142 de la *Bibliographie*.

178. Réponse des Parisiens à Mgr le Prince, présentée par eux à Son Altesse, la suppliant de leur continuer ses bonnes volontés, et lui offrant leurs services sur la protestation qu'il leur a faite de les protéger contre le Mazarin et ses adhérents. *Paris, 1651; 8 pages.*

Même pièce que le n° 3416 de la *Bibliographie*.

179. Réponse du roy faite aux députés du clergé de Paris. *Lyon, Jean Aymé Canly, 1652; 4 pages.*

Même pièce que le n° 3438 de la *Bibliographie*.

180. Requête de madame la princesse de Condé à messieurs du parlement pour la justification de messieurs les princes.

N° 3475 de la *Bibliographie*.

Si elle fut concertée chez la princesse palatine et minulée chez le premier président, elle fut de plus écrite sur un blanc seing que la princesse douairière avoit fait demander à sa belle-fille, alors à Montrond, par du Buisson dès le mois d'avril, avec promesse de présenter la requête au parlement le lendemain de la Quasimodo (*Mémoires de Lenet, 1^{re} partie, p. 242. Coll. Michaud*); en sorte que la princesse de Condé n'y fut exactement que pour sa signature.

181. Requête de madame la princesse douairière de Condé pour sa sureté dans la ville de Paris, etc.

N° 3477 de la *Bibliographie*.

Lenet raconte qu'il l'avoit dressée à Chantilly (*Mémoires, 1^{re} partie, p. 228-229. Coll. Michaud*).

Il y en a une autre édition intitulée : *Requête de madame la princesse de Condé*

rités de la justice, Chassebras n'en publia pas moins, le mois suivant, une *Seconde Monition*, n° 3648 de la *Bibliographie*.

190. Sentence rendue par monsieur le lieutenant civil, suivant l'arrêt de la Cour du parlement, pour le rabais des maisons de la ville et fauxbourgs de Paris. *Paris, Jean Brunet*, 1652; 4 pages.

L'arrêt est celui du 29 avril 1652.

191. Les Sentiments d'un fidèle sujet du roy sur l'arrêt du parlement du vingt-neuvième décembre 1651.

N° 3648 de la *Bibliographie*.

Otre les deux éditions dont j'ai parlé, il y en a deux autres encore : une de 75 et l'autre de 54 pages.

192. Les Souhais de la France, à monseigneur le duc d'Angoulême. *Paris, Pierre du Pont*, 1649; 4 pages.

Même pièce que le n° 3700 de la *Bibliographie*.

193. Les Souhais de la France accomplis et la réjouissance des François sur la naissance d'un prince tant désiré. *Paris, Denys Pelé*, 1650; 6 pages.

La naissance du duc de Valois.

Mauvais vers.

194. Stances sur le départ de monseigneur le premier président, garde des sceaux de France.

N° 3748 de la *Bibliographie*.

Elles sont de Charles de Beys, auteur des *Triumphes de Louis le Juste*, publiés en 1649 in-folio avec des gravures de Jean Valder, Liégeois.

195. Suite et seconde lettre du bon pauvre à la reyne régente. *Paris, Rollin de La Haye*, 1649; 8 pages.

Elle est datée du 25 mars et signée S. D. L., dit le bon pauvre.

La première lettre est adressée à la princesse douairière de Condé. N° 4854 de la *Bibliographie*.

196. Suite et seconde relation, contenant tout ce qui s'est passé au combat donné entre l'armée de messieurs les princes et celle du maréchal de Turenne, avec les noms des morts et blessés, et la mort de Manchiny, neveu du cardinal Mazarin. *Paris, Jacques Le Gentil*, 1652; 7 pages.

C'est la suite du n° 3102 de la *Bibliographie*.

L'auteur revient, mais avec moins d'assurance, sur le coup de feu de Turenne. Son récit, d'ailleurs, est très-insignifiant.

197. Suite et septiesme arrivée extraordinaire du cour-

rier françois, apportant les nouvelles des propositions faites pour la paix générale de la part du roi d'Espagne. *Paris, veuve André Musnier, 1649; 8 pages.*

Elle ne contient que la lettre de l'archiduc Léopold au parlement et la proposition de don Joseph de Illescas e'Arnoldini. Elle ne se rattache donc pas au *Courrier françois* qui a donné la même relation dans le *Courrier extraordinaire*. Par conséquent, c'est une suite de l'*Arrivée extraordinaire du Courrier françois*, etc., n° 199 de la *Bibliographie*. Mais entre ces deux pièces, y en a-t-il eu vraiment cinq? Jusqu'à présent je n'en connois pas d'autres que l'*Arrivée extraordinaire* et sa septième suite.

198. Suite véritable des intrigues de la paix et des négociations de monsieur le Prince, faites à la cour jusques à présent. *S. l. n. d., 1652; 7 pages.*

Insérée à l'article *Intrigues de la paix*, etc., n° 4725 de la *Bibliographie*.

199. Le Tableau du tyran Mazarin. *S. l., 1649; 20 pages.*

Vient, mauvais et rare.... très-rare.

Après l'arrêt du 9 janvier.

200. Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables.... pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin, etc.

N° 2752 de la *Bibliographie*.

On sait qu'il est de Marigny; mais ce que l'on ne sait pas, c'est que le spirituel pamphletaire a eu pour collaborateurs le duc d'Orléans et le prince de Condé. « Je vous envoie le *Tarif*, qui vous divertira sans doute. C'est la folie dont je vous avois parlé et qui fut faite sur la table de Son Altesse, un soir qu'elle avoit pris médecine; elle y a travaillé; et Son Altesse Royale aussi. Je m'assure que vous en rirez. » *Lettres de Marigny*, 28 juillet 1652. C'est assurément l'arrêt du 24 de ce mois qui a donné lieu à cette cruelle facétie. Voyez plus haut.

201. Les Ténèbres de Mazarin, en vers burlesques. *S. l., 1649; 6 pages.*

Il faut joindre cette pièce, si mauvaise qu'elle soit, à ce que j'ai appelé ailleurs l'*Office du cardinal Mazarin*. Voir le *De profundis*, etc., n° 860 de la *Bibliographie*.

202. Testament du cardinal Mazarin qu'il a renouvelé à son départ.

N° 2764 de la *Bibliographie*.

Voici comment Olivier d'Ormesson raconte dans ses *Mémoires* la querelle de Boileau et de Marigny: « Le dimanche 14 febvrier (1649) je fus chez Mme de Verneuil, qui me dict comme Marigny ayant rencontré Boileau, conseiller d'église, il s'étoit resjoy de la résolution du parlement (de ne pas traiter avec la cour), ayant secondé qu'ils ne délibérassent sans les généraux, et (dit) qu'il y avoit de grands coquins dans cette compagnie. Sur quoy Boileau s'estant offensé et ayant dit qu'il estoit un coquin d'en parler ainsi, Marigny lui avoit donné un soufflet et, après quelques coups, s'estoit sauvé; que M. le coadjuteur l'avoit abandonné entièrement; mais qu'il avoit trouvé assez d'amis pour empêcher Boileau d'en avoir parle samedi au parlement; ainsi que l'affaire s'accorderoit. »

203. Triolets sur l'arrivée du roy en sa bonne ville de Paris. *Paris, David Beauplet, 1650; 7 pages.*

Après le voyage de Normandie.
Mauvais.

204. Les Trophées de Monseigneur le prince de Condé remportez à Lens en Flandres. Poème. *S. l. n. d., (1648); 4 pages.*

La permission donnée à Jean Bessin est du 29 août 1648. Signé Fr. Colletet, fils de G. C.

Et comme on l'aura vu paroistre des premiers,
On ne le croira pas indigne des lauriers.

Il n'y en a pas d'autre raison.

Grammont qui dans ses rangs n'avoit jamais plié,
Dans cette occasion ne fut pas oublié.
Tu répétois souvent le nom de ce grand homme
Que la Flandre redoute et la France renomme.

205. Les véritables moyens de la paix générale. *Paris, André Chouqueux, 1652; 8 pages.*

C'est d'observer les commandements de Dieu. (Sermon contre les mauvais chrétiens, ecclésiastiques et laïques.)

« La ville de Paris, qui devoit estre le patron, le modèle et la bonne exemple de toute la monarchie françoise; et cependant c'est le refuge de toute malice, abomination, désolation, contempnement des lois divines et humaines, pires que ne furent ceux que la terre a autrefois ensevelis tous vifs pour leurs péchez abominables. »

206. La véritable harangue faite au roy par monseigneur le cardinal de Retz, pour lui demander la paix et son retour à Paris, au nom du clergé, et accompagné de tous ses députés, prononcée à Compiègne le 12 septembre 1652. *Lyon, Jean Aymé Candy, 1652; 8 pages.*

Même pièce que le n° 3937 de la *Bibliographie*.

Antoine Verdier en a également donné à Grenoble une édition, mais de 5 pages seulement.

207. Les vérités absolues et sans contredit, en vers burlesques. *Paris, rue d'Écosse, aux Trois-Crémaillères, 1652; 7 pages.*

Vérités morales.

Ce n'est pas proprement une mazarinade.

208. Vers burlesques envoyés à monsieur Scarron sur l'arrivée du bon roy à Paris, *Paris, Mathurin Hénault, 1649; 4 pages.*

Même pièce que le n° 4018 de la *Bibliographie*.

209. Voicy la très-humble remonstrance du parlement au roy et à la reyne régente. *S. l. n. d.*; 8 pages.

Signée et datée du 28 février 1649. *Catal. Heussner.*

Même pièce que le n° 3814 de la *Bibliographie*.

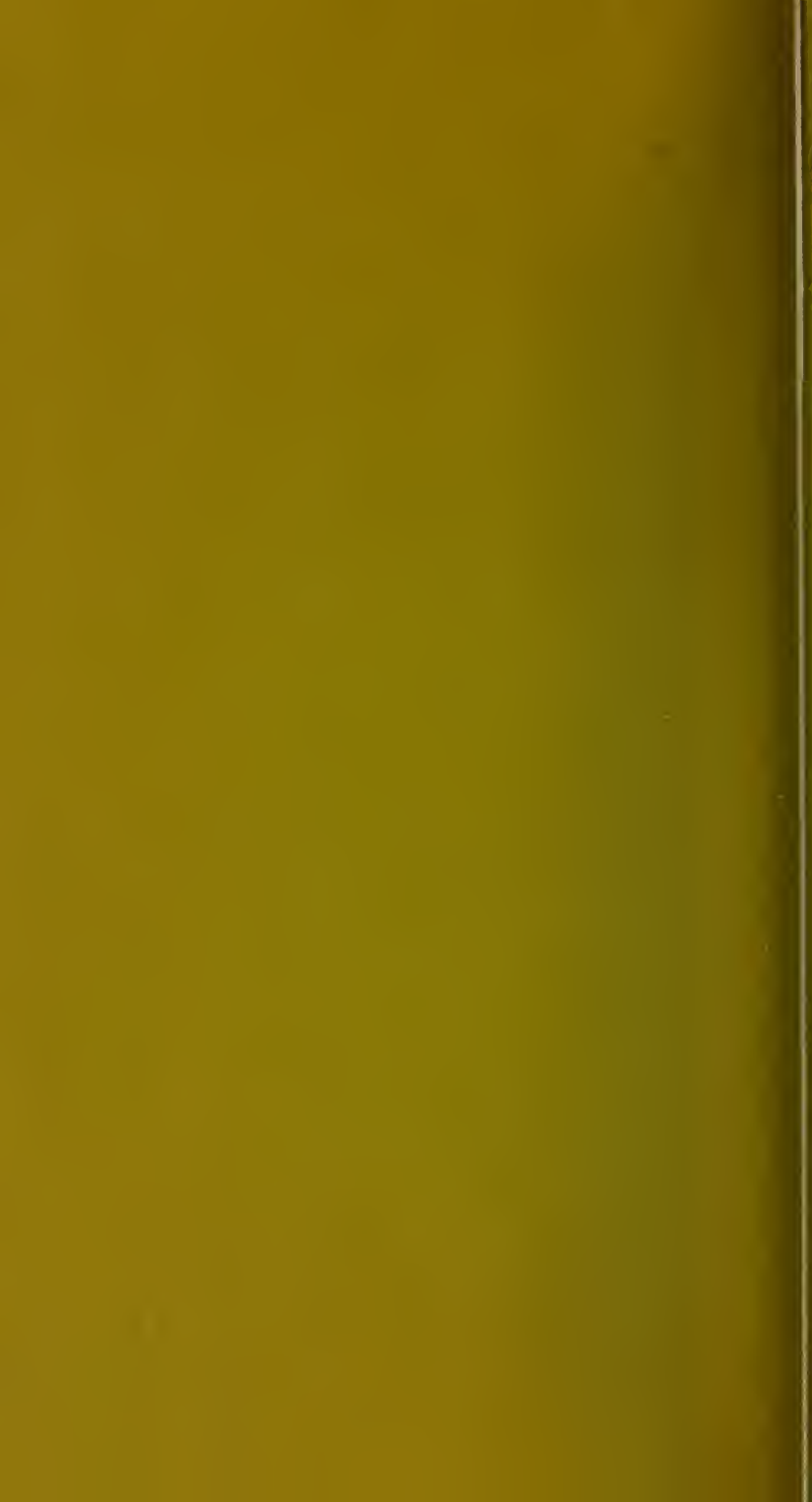
UNE

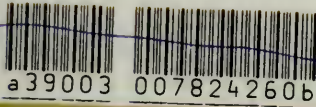
FABLE INÉDITE DE LA FONTAINE.

Pendant plus de trente ans de sa vie littéraire, le savant Walckenaer n'a pas cessé de s'occuper de La Fontaine, son poëte favori : non-seulement il a écrit avec un soin minutieux l'histoire de ce grand poëte, et il en a fait un gros volume qui s'est lentement amélioré dans trois éditions successives, mais encore il a donné jusqu'à cinq éditions des œuvres complètes de l'illustre écrivain, éditions dont le texte a été revu soigneusement sur les imprimés et sur les manuscrits originaux et qui se sont enrichies, grâce aux recherches de l'éditeur, d'une foule de pièces inédites. Et voici qu'en nous arrêtant par hasard sur un sujet qui nous a enchaîné un moment, et en feuilletant à la hâte des volumes que le Baron Walckenaer avait cent fois parcourus pour l'amour de La Fontaine, nous trouvons une fable inédite de l'immortel *fablier*, et une fable qui ne sera pas comptée désormais parmi les moins importantes de son recueil!

Il est de ces hasards-là en bibliographie, et on les rencontre souvent sans les chercher. Après notre dernière découverte à propos de La Fontaine, nous ne devons pas être étonné que M. Damas Hinard, dans son charmant opuscule intitulé *La Fontaine et Buffon* (1), ait découvert, pour ainsi dire, tout un côté nouveau du génie et du caractère de La Fontaine, demeuré jusqu'à présent inconnu aux biographes et même à Walckenaer. « Il y a, dit-il, un côté fort intéressant par lequel on n'a pas suffisamment jusqu'ici considéré le fabuliste. Sous le poëte incomparable, sous l'artiste

(1) La Fontaine in-12, chez Perron, libraire.





**Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance**

**Libraries
University of Ottawa
Date Due**

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	03	10	21	06	3